

Commune de  
Paulhan (34)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Bilan de la  
concertation  
29 avril 2024

---

# I. MODALITÉS INITIALEMENT PRÉVUES

---

Par délibération du 9 juillet 2015 de prescription de la procédure, le conseil municipal de Paulhan a fixé les modalités de concertation minimales comme suit, extrait de la délibération :

«•Affichage de la présente délibération (de prescription) sur le panneau d'affichage des délibérations en mairie pendant toute la durée des études nécessaires,

•Publication d'articles spécifiques dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Commune,

•Organisation de deux réunions publiques avec la population, annoncées par voie de presse dans un journal diffusé dans le département et par affichage sur les panneaux communaux, avant la délibération tirant le bilan de la concertation,

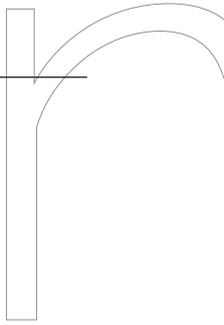
•Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée,

•Possibilité d'écrire au maire.»

---

# II. MODALITÉS MISES EN ŒUVRE

---



Les modalités de concertation réellement mises en œuvre ont respecté les modalités minimales fixées par la délibération du 9 juillet 2015.

Elles ont été diversifiées pour permettre de recueillir l'avis du plus grand nombre de personnes.

---

## II.1. AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DU PLU

---

La délibération de prescription du PLU a été affichée en mairie, sur les panneaux habituels d'information de la commune.

---

## II.2. ARTICLES BULLETIN MUNICIPAL ET SITE INTERNET

---

### **BULLETIN MUNICIPAL PAULH'INFOS**

Le bulletin municipal est édité régulièrement pour faire part de la vie communale. Il a donc été naturellement le vecteur de présentation de l'avancement des études du PLU à diverses étapes.

— février 2016 : lancement de la procédure avec annonce du registre en mairie et d'un mail pour transmettre les remarques. Puis renouvellement de l'article dans les bulletins suivants de mai, août, décembre 2016; mars, juin, septembre et décembre 2017; mars, juin, septembre et décembre 2018; mars, juin, septembre et décembre 2019; mars, septembre et décembre 2020 ; mars, juin, septembre et décembre 2021; mars, juin, septembre et décembre 2022; mars, juin, septembre et décembre 2023; mars 2024

— bulletin de mars 2017 : article sur la réunion publique du 12 janvier 2017 et les axes du PADD

## □ SITE INTERNET

Tout au long des études le site internet de la commune a fait part de la procédure en cours. Des encadrés spécifiques ont été mis en place pour annoncer les réunions publiques.

## □ PRESSE , MIDI LIBRE

- 19 janvier 2017, avec PLU à l'ordre du jour du conseil municipal
- 22 février 2017 : budget communal, dont PLU
- 26 novembre 2017 : modification des périmètres de protection des Monuments Historiques, qui seront intégrés au PLU
- 20 juillet 2018 : registre
- 19 octobre 2018 : projets en cours et évolution du PLU
- 24 janvier 2019 : vœux à la population et PLU en cours
- 26 janvier 2020 : PLU et zone d'activités
- 18 février 2020 : budget, dont PLU
- 25 novembre 2021 : développement économique
- 20 octobre 2022 : projets communaux, dont PLU
- 8 décembre 2022 : débat sur le PADD
- 15 février 2023 : retours sur la réunion publique du 9 février 2023
- 11 février 2024 : budget, dont PLU
- 29 février 2024 pour faire le retour de la réunion publique du 5 février sur le projet de PLU

---

## II.3. RÉUNIONS PUBLIQUES

---

La commune s'était engagée à organiser au moins 2 réunions publiques. Elle se sont déroulées :

Trois réunions publiques ont été organisées jusqu'à la phase arrêt :

- 12 janvier 2017, qui a réuni environ 30 personnes, sur le diagnostic territorial et les orientations du PADD;

- 9 février 2023, qui a réuni environ 30 personnes, sur nouveau PADD

- 26 février 2024 projet avant arrêt du PLU.

Ces réunions se sont déroulées en soirée pour que le plus grand nombre puisse y assister.

Les principaux sujets d'intérêt collectif qui sont remontés lors de ces réunions publiques sont : la consommation d'espace et densité, les secteurs de projet, le développement économique, le centre village.

## □ PUBLICATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES

- affichage sur les panneaux d'information lumineux répartis sur la commune + en mairie

Les comptes-rendus de ces réunions sont joints en annexe.

---

## II.4. CAHIER D'OBSERVATIONS EN MAIRIE

---

Les documents composant le dossier de PLU ont été mis à la disposition du public, au fur et à mesure de leur production, pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Un cahier d'observations a été mis à disposition du public en mairie tout au long des études et ce jusqu'au 29 avril 2024, date de l'arrêt du PLU et du bilan de la concertation.

Près d'une centaines de remarques ont été faites dans le registre.

Une très large partie concerne des demandes d'ordre d'intérêt privé, sur la constructibilité de terrains, qui ont été regardée dans le cadre de la refonte complète du projet urbain et de la limitation des extensions urbaines à l'échéance du présent PLU.

Une remarque sur l'enclavement d'une parcelle, qui ne relève pas du PLU, mais du droit privé.

Remarques sur l'intérêt général :

- demande de maintenir les réserves pour la gestion du pluvial : ce sujet est en effet intégré aux réflexions du PLU
- contestation de la méthode de déclassement de certains

terrains actuellement constructibles et incompréhension du passage en inconstructible de certains secteurs AU (après 9 ans) : cette règle est la stricte application de la loi, et la commune n'a aucune action.

- limite de capacité de la station d'épuration : sujet solutionné avec la nouvelle SEP mise en service début 2024.
- importance de maintenir des terrains ouverts à la constructibilité pour le développement économique : en l'attente des études de la CCC, le développement économique ne peut pas trouver de réponse immédiate dans ce PLU.
- constructibilité entre le village et St Martin : pas possible en raison de la trame verte et bleue à maintenir.
- demande de constructibilité en limite de propriété : le futur PLU est plus souple sur ce sujet, l'objectif étant d'optimiser la constructibilité des parcelles.
- demandes en zone agricole : la zone agricole est encadrée par la loi et la vocation agricole est la seule autorisée.
- Entretien des voiries et sens de circulation : hors champ d'intervention du PLU

---

## II.5. POSSIBILITÉ D'ÉCRIRE AU MAIRE

---

L'information et le rappel du mail du maire a été diffusé dans le bulletin municipal.

Les courriers reçus ont été joints au registre et sont donc intégrés dans le paragraphe ci-dessus.

Outre la saisie formelle par courrier, de nombreux RDV ont eu lieu avec les administrés, qu'ils soient organisés en mairie, ou plus informellement lors de rencontre sur la commune. En effet, la taille de la commune et la proximité des élus avec les habitants a permis de nombreux échanges.

---

### III. ANNEXE - DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION ET MODA- LITÉS DE CONCERTATION

---

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juillet 2015**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2015/07/03**

L'an deux mille quinze et le neuf Juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROYON Sophie, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme BORGNAT Géraldine à Mme ROYON Sophie  
- Mr GASC Georges à Mr ALEIX Bertrand  
- Mme GUERIN Audrey à Mr VALERO Claude  
- Mr JAM Thierry à Mme L'HOTE Valérie  
- Mme MUTUEL Sandra à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet** : Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune de Paulhan

1°) Depuis le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 février 2008, révisé le 05 mai 2010, modifié les 05 mai 2010, 20 décembre 2011 et 4 mars 2014, de nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme, notamment les lois Grenelle et ALUR.

Il apparaît donc nécessaire d'accompagner ces évolutions en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable ; d'autant plus que la Commune est tenue de « grenelliser » le P.L.U actuellement en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme l'imposent les dispositions du V de l'article 19 de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2015  
Date de réception préfecture : 21/07/2015

Commune de Paulhan  
Séance du 9 Juillet 2015

Pour ces raisons, il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à une révision générale du P.L.U communal.

2°) Cette révision sera confiée à un bureau d'études spécialisé.

3°) Cette évolution du document d'urbanisme est également l'occasion de fixer les objectifs, notamment en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, poursuivis par la révision du document d'urbanisme communal.

Les objectifs du nouveau document d'urbanisme s'articulent autour des trois axes suivants :

1°) renforcer le dynamisme économique de la Commune pour assurer la création de richesses et d'emplois :

- Offrir des capacités de développement économiques suffisantes, diversifiées répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptés aux ambitions d'une ville mixte,
- Organiser une qualité architecturale et une intégration environnementale des espaces économiques, notamment de la ZAC de la Barthe,
- Organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation du centre urbain et du quartier de la Gare,
- Accompagner et valoriser l'activité agricole comme composante à part entière de l'économie.

2°) développer une Commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants :

- Permettre un accès au logement diversifié et adapté aux besoins du plus grand nombre d'habitants, en adéquation avec le Programme Local de l'Habitat piloté par la Communauté de Communes du Clermontais,
- Rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière d'équipements éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé, etc.
- Rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière de maillage de voirie, réseaux et station d'épuration.

3°) maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la Commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole :

- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace, tout en privilégiant la qualité architecturale et le cadre de vie,
- Construire le développement urbain en articulation avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature dans la ville,
- Protéger les habitants contre les risques mouvement de terrain et inondations (PPRN approuvé le 28 octobre 2002),
- Préserver le patrimoine existant notamment le centre-ville ancien,
- Préserver les espaces agricoles et naturels existants.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2015  
Date de réception préfecture : 21/07/2015

Commune de Paulhan  
Séance du 9 Juillet 2015

Toutes ces modifications portant atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme actuel, il convient d'utiliser la procédure de révision générale pour apporter lesdites modifications.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision générale du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal, de définir les objectifs poursuivis par la révision du document d'urbanisme communal et de fixer les modalités de la concertation.

Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux :

- 1- Convocation au Conseil municipal du 9 juillet 2015,
- 2- L'ordre du jour de la séance du 9 juillet 2015,
- 3- La note de synthèse du conseil municipal du 9 juillet 2015.

L'ensemble de ces documents ont été déposés dans la boîte aux lettres du domicile des conseillers municipaux le 30 juin 2015 à neuf heures, par l'agent de police municipale.

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le V de l'article 19 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement imposant que les P.L.U soient mis en conformité avec les dispositions de l'article précité au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (« grenellisation des P.L.U »),

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, entrée en vigueur le 27 mars 2014,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 et suivants, l'article L.300-2,

Considérant que le plan local d'urbanisme a été approuvé par délibération du 18 février 2008, révisé le 05 mai 2010, modifié les 05 mai 2010, 20 décembre 2011 et 4 mars 2014,

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20150709-2015-07-03-DE Date de télétransmission : 21/07/2015 Date de réception préfecture : 21/07/2015
---

Considérant qu'il y a lieu de mettre en révision générale le plan local d'urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu de définir les objectifs poursuivis par la révision ainsi que les modalités de la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision, conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme ;

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

☞ De prescrire la révision générale du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme, pour répondre aux objectifs ci-avant selon trois axes :

1°) renforcer le dynamisme économique de la Commune pour assurer la création de richesses et d'emplois :

- Offrir des capacités de développement économiques suffisantes, diversifiées répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptés aux ambitions d'une ville mixte,
- Organiser une qualité architecturale et une intégration environnementale des espaces économiques, notamment de la ZAC de la Barthe,
- Organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation du centre urbain et du quartier de la Gare,
- Accompagner et valoriser l'activité agricole comme composante à part entière de l'économie.

2°) développer une Commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants :

- Permettre un accès au logement diversifié et adapté aux besoins du plus grand nombre d'habitants, en adéquation avec le Programme Local de l'Habitat piloté par la Communauté de Communes du Clermontois,
- Rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière d'équipements éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé, etc.
- Rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière de maillage de voirie, réseaux et station d'épuration.

3°) maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la Commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole :

- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace, tout en privilégiant la qualité architecturale et le cadre de vie,
- Construire le développement urbain en articulation avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature dans la ville,
- Protéger les habitants contre les risques mouvement de terrain et inondations (PPRN approuvé le 28 octobre 2002),
- Préserver le patrimoine existant notamment le centre-ville ancien,
- Préserver les espaces agricoles et naturels existants.

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20150709-2015-07-03-DE Date de télétransmission : 21/07/2015 Date de réception préfecture : 21/07/2015
---

☞ De définir les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- Affichage de la présente délibération sur le panneau d'affichage des délibérations en mairie pendant toute la durée des études nécessaires,
- Publication d'articles spécifiques dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Commune,
- Organisation de deux réunions publiques avec la population, annoncées par voie de presse dans un journal diffusé dans le département et par affichage sur les panneaux communaux, avant la délibération tirant le bilan de la concertation,
- Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée,
- Possibilité d'écrire au maire.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibèrera et arrêtera le projet de P.L.U.

☞ De demander à Monsieur le Préfet l'association des services de l'Etat conformément aux dispositions de l'article L.123-7 du code de l'urbanisme,

☞ De consulter, à leur demande, les personnes publiques associées ainsi que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale voisins compétents, les communes voisines et le Président de l'établissement public chargé d'un S.Co.T dont la commune est limitrophe, lorsqu'elle n'est pas couverte par un tel schéma, visés à l'article L.123-8 du code de l'urbanisme, les associations agréées visées à l'article L.121-5 du code de l'urbanisme,

☞ De lancer une consultation de plusieurs bureaux d'études en vue de la réalisation de la révision générale du P.L.U,

☞ De solliciter l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la Commune pour compenser la charge financière correspondant à la révision du P.L.U,

☞ Dit que conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, le P.L.U sera élaboré en collaboration avec l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre,

☞ Dit que conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet,
- Aux Présidents du conseil régional et du conseil départemental,
- Aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
- Au Président de l'établissement public compétent en matière de schéma de cohérence territoriale,
- Au Président de l'autorité compétente en matière de transports urbains,

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20150709-2015-07-03-DE Date de télétransmission : 21/07/2015 Date de réception préfecture : 21/07/2015
---

- Au Président de l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat,
- Au Président de l'établissement public chargé d'un SCOT dont la commune est limitrophe.

Cette délibération sera en outre adressée pour information au Centre national de la propriété forestière, en application de l'article R.130-20 du code de l'urbanisme.

☞ Dit que conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, cette délibération sera affichée en mairie un (1) mois, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et qu'elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune ;

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier peut être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de service nécessaire à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,

☞ Précise que les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à ce dossier sont inscrits au Budget Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,  
Claude VALERO**



Acte rendu exécutoire :  
Après envoi en préfecture le :  
Et affichage le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2015  
Date de réception préfecture : 21/07/2015



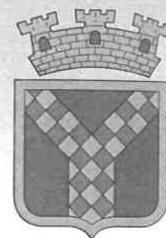
---

## IV. ANNEXE - BULLETIN MUNICIPAL

---

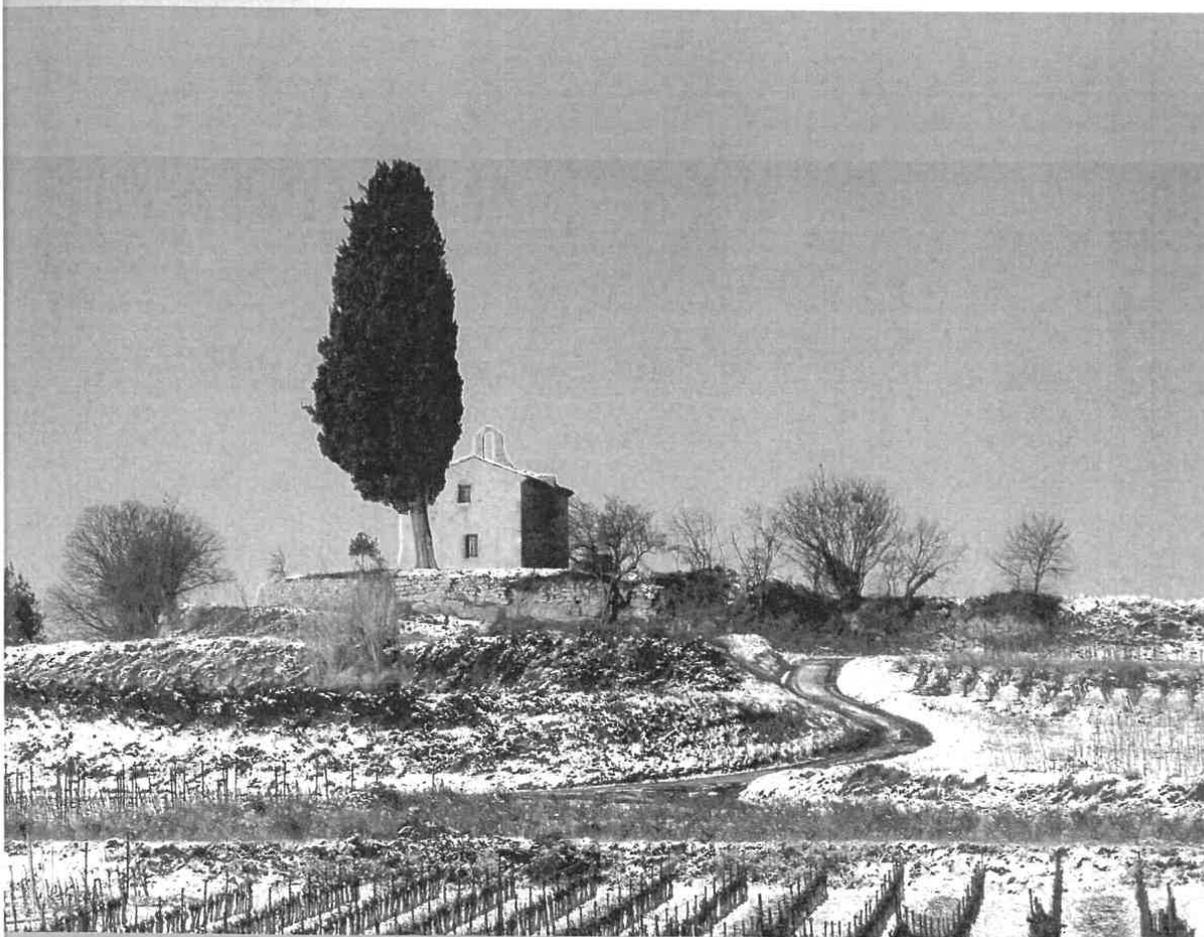
# PAULH'INFOS

## Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°1  
Décembre 2015 / Janvier / Février 2016  
[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)



Crédit photo : Joël Diaz

## Sécurité

### **Policiers municipaux : leurs domaines d'intervention**

Le 5 décembre 2014, la mairie signait une convention de coordination avec la brigade de gendarmerie de Clermont l'Hérault pour mieux définir la nature des interventions de la police municipale. Contresignée par le préfet de l'Hérault, cette convention avait obtenu au préalable un avis favorable du procureur de la République de Montpellier et du colonel commandant le groupement de gendarmerie de Montpellier également.



Le brigadier-chef principal Guy Gaubert, responsable de ce service, passé directement sous les ordres du premier magistrat de la commune, a expliqué récemment les objectifs de ce texte « *qui touche essentiellement à la sécurité et au renseignement mais pas seulement. Cette convention précise également les conditions des contrôles routiers effectués par les policiers municipaux et détermine les modalités de leur implication dans la recherche des personnes disparues ou des véhicules volés mais aussi les formes de leur intervention sur une personne présentant un danger immédiat, les conditions de l'utilisation de la vidéo-protection, ou leurs obligations lors de la découverte d'un cadavre par exemple. Cette convention prévoit également le rôle des policiers municipaux dans l'opération « Tranquillité-vacances », dans la prévention des violences urbaines, en cas d'accident de la circulation et définit la coordination de toutes les forces de police et de gendarmerie en situation de crise* ».

### **Des échanges quotidiens**

Ce panel non exhaustif de leurs interventions en matière de sécurité publique se complète par des échanges quotidiens avec la gendarmerie sur la délinquance locale, sur la transmission en temps réel d'informations opérationnelles ou autre exemple sur les résultats ou éléments tirés de surveillances particulières. Pour faciliter cette coordination, policiers municipaux et militaires de la gendarmerie se retrouvent une fois par semaine. Un rapport annuel commun retraçant l'activité « sécurité publique » est transmis à l'ensemble des autorités. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les « pouvoirs » concédés à la police municipale sont aussi très strictement encadrés par les textes.

## Urbanisme

### Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune.

De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît nécessaire de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

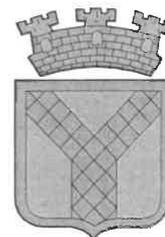
- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

**Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.**

Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.

# PAULHANFOS

## Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°2  
Mars / Avril / Mai 2016  
[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)



Crédit photo : Jean-Pierre Blain

## Urbanisme

### Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune.

De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

**Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.**

Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.

#### INSTRUCTION TECHNIQUE DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

A compter du 1er mars 2016, l'instruction technique et la gestion des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc.) sont confiées au service urbanisme de la Communauté de Communes du Clermontais.

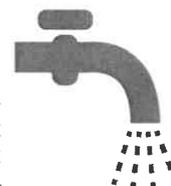
Les dossiers peuvent être retirés à l'accueil de la mairie, téléchargés sur le site Internet de la commune ([www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)) et doivent être retournés en mairie.

Les permanences techniques, assurées par un technicien de la Communauté de Communes du Clermontais, ont lieu tous les vendredis de 10h à 12h, exclusivement sur rendez-vous à solliciter auprès de l'accueil de la mairie.

Aucune réception du public ne sera assurée au siège de la Communauté de Communes du Clermontais

## Eau - Assainissement

Le Conseil Municipal du 9 avril 2015 a validé l'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement. Le m<sup>3</sup> d'eau sera à 0,92€ et la prime fixe à 17€. Le prix du m<sup>3</sup> d'assainissement à 1€ et la prime fixe à 18€. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de la mairie, [www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)



Si vous déménagez sur Paulhan ou à l'extérieur, pensez impérativement à le signaler au service des eaux de la Mairie afin d'interrompre l'émission d'une facture vous concernant.

Conformément au règlement de l'eau, les factures qui demeureront impayées après plusieurs relances, déclencheront la procédure de réduction de débit, voire de coupure du service.

En cas de difficultés financières, un échéancier peut vous être proposé.

**Accueil du public les mardis et vendredis matins de 9h à 12h à la Mairie de Paulhan. Les imprimés relatifs au service eau-assainissement de la commune (inscription, mutation, résiliation) peuvent être retirés et déposés à l'accueil de la mairie.**

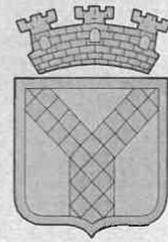
Pour joindre le service eau-assainissement :

04.67.25.39.33 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

06.07.05.13.29 (astreinte le week-end)

# PAULH'INFOS

## Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°5  
Janvier / Février / Mars 2017  
[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)



Crédit photo : M. COMBELLES Photo Club Piscénois

## Urbanisme

### Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

**Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.** Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.

### Réunion Publique : Révision P.L.U Jeudi 12 janvier Salle des Fêtes

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune.

Une **réunion publique est organisée le 12 janvier 2017, à 18h, à la Salle des Fêtes**, afin de présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui exprime et représente les grands axes de la commune pour les années avenir.

Les thèmes présentés seront :

- Envisager l'avenir dans une temporalité et une territorialité étendues et concertées.
- Affirmer un caractère de bourg rural en maintenant la qualité de vie à travers la culture, l'agriculture et le vivre ensemble.
- Réserver et développer les conditions d'une activité dynamique et porteuse d'emploi.
- Conserver la qualité patrimoniale et offrir un logement à tous les habitants.
- Protéger et soutenir la biodiversité par une utilisation durable du territoire et une attention aux risques.

### Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Les services de la DDTM mettent en garde les établissements recevant du public (ERP) quant à la réglementation concernant l'accessibilité et aux démarchages. Des entreprises à savoir Ad-ap.org et Agfac effectuent actuellement auprès du public des démarches abusives sur l'ensemble du territoire français.

Si vous êtes contacté par l'une d'entre elles :

Pour l'Ad-ap.org, il vous faut vous rapprocher de la DDPP du 69 – 245 rue Garibaldi 690003 Lyon

Tel : 04 72 61 37 00.

Et pour l'Agfac, il vous faut contacter la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité) Tour Pascal A – F92055 Paris – la Défense Cedex.

Il vous est rappelé que tous les outils nécessaires à l'élaboration d'un Ad'AP sont en ligne sur [www.accessibiite.gouv.fr](http://www.accessibiite.gouv.fr)

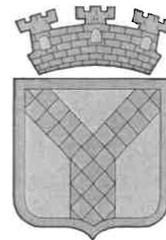
**#accessibleatous**



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

# PAULHANFOS

Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°9

Janvier / Février / Mars 2018

[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)



AVANT



APRÈS

## Urbanisme

### Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

**Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.** Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.

## Entreprise Locale

### Changement de propriétaire au garage Renault

Grégory Harrang est un homme de 36 ans qui vient d'acquérir le fonds de commerce du garage Renault Paulhan au groupe Tressol-Chabrier.

Fort de ses 15 ans d'expériences dans le milieu de l'automobile, Gregory a travaillé chez Renault à Pézenas pendant 9 ans, avant de franchir le cap le 1<sup>er</sup> Novembre 2011, avec la reprise de l'agence Renault de Montagnac.

Atteint du virus, il s'est lancé le 18 octobre dernier dans cette nouvelle aventure.

Avec l'aide de Jean-Michel, le mécanicien de la première heure du garage, et de Yannis, le carrossier peintre, présents sur les 2 agences, ils vont relever le défi de relancer l'enseigne dans le village.

L'offre sera complète : entretien et réparation des véhicules toutes marques, pneumatiques, carrosserie peinture. Grégory s'est muni pour cela d'outillage spécifique afin de pouvoir répondre aux attentes de chacun des clients.

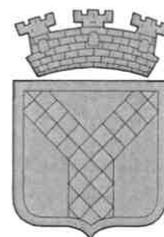
Mais le Garage de Paulhan, c'est aussi la vente de véhicules neufs ; Grégory étant agent Renault Dacia.

Cette équipe de proximité saura répondre à vos demandes avec des tarifs attractifs et des offres promotionnelles différentes chaque mois.



# PAULHANFOS

Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°14  
Avril / Mai / Juin 2019  
[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)



Crédit photo : Jean-Pierre BLAIN

## Urbanisme

### Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois ;
- développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants ;
- maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

**Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.** Il est également possible d'écrire à M. le Maire.

## Eau et Assainissement

Depuis le 2 janvier 2018, les **compétences eau et assainissement ont été transférées à la régie intercommunale INTERC'EAU** située au 4 rue **Maréchal Ferrand, ZAE de la Barthe, à Paulhan.**

Pour la facturation, pour toutes questions relatives à l'eau ou l'assainissement, **merci de composer le 0 805 295 715.**

L'accueil du public dans les locaux de la Barthe se fait :

- du lundi au jeudi : de 8h à 13h
- le vendredi : de 9h à 12h.

Une messagerie électronique est également à votre disposition : [eau.assainissement@cc-clermontais.fr](mailto:eau.assainissement@cc-clermontais.fr)



## Entreprise Locale

### C' du Propre

#### Entreprise de nettoyage pour particuliers et professionnels

- Entretien de bureaux, locaux, commerces
- Ménage soigné de maisons et appartements
- Vitreries, vitrines
- Fins de chantiers et travaux
- Désinfections de cabinets médicaux, labos, etc.

Utilisation de produits Ecolabel / Ecocert

**Devis gratuit auprès de Corinne CAUSADIAS**

**06.52.699.279**

**[cdupropri34230@gmail.com](mailto:cdupropri34230@gmail.com)**

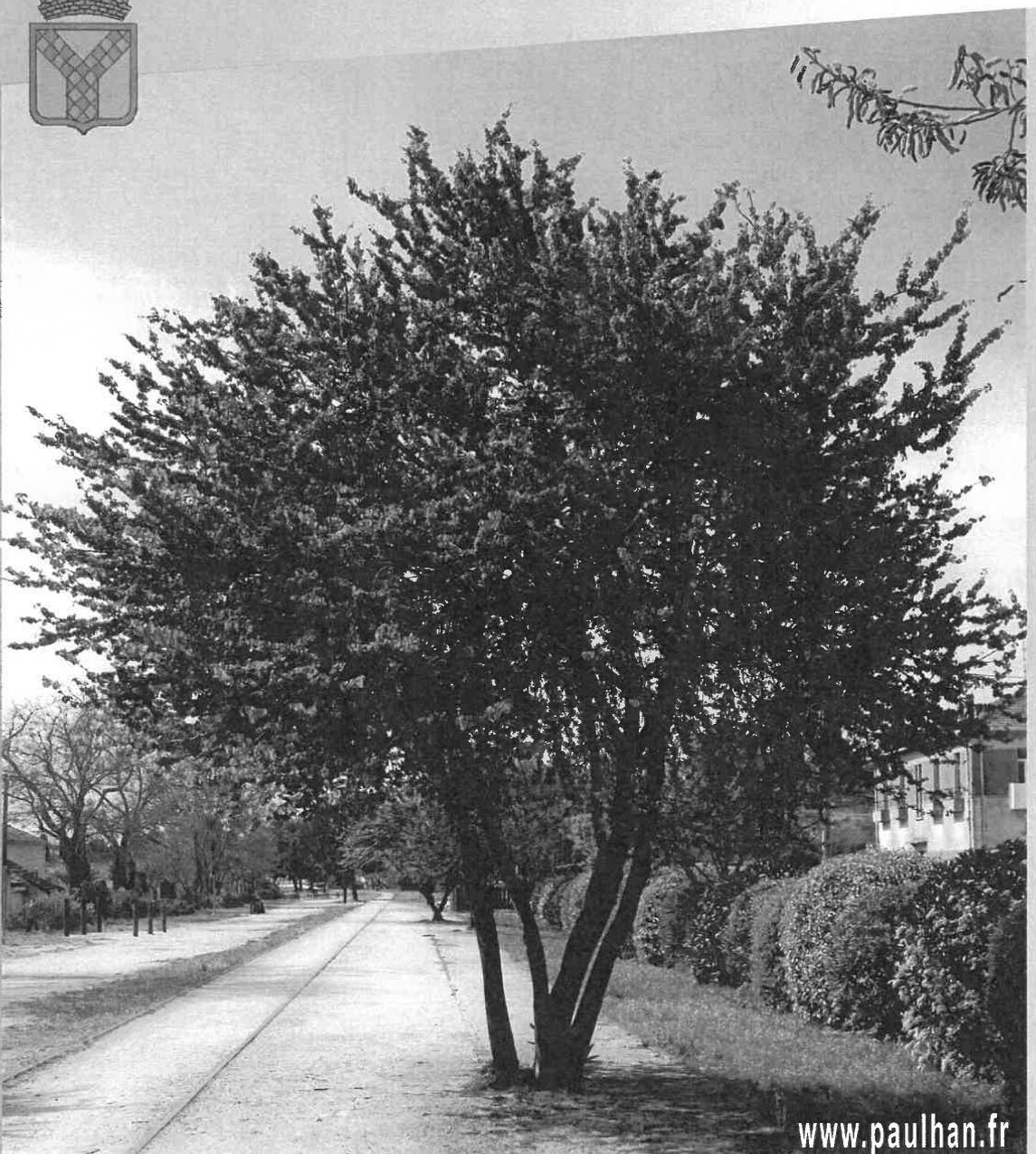


# PAULH'INFOS

le mag de Paulhan



N°18 - Juillet / Août / Septembre 2020 -



[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)

# URBANISME

## Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois ;
- développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants ;
- maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.



**Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée. Il est également possible d'écrire à M. le Maire.**

## Retour sur les travaux

Ce premier semestre a connu des travaux importants qui ont bien sûr été, pour certains, interrompus par la crise sanitaire.

La bibliothèque, installée dans l'ancien hôtel Azéma, a été entièrement rénovée pour devenir une belle médiathèque. Ce projet offre des espaces supplémentaires aux lectrices et lecteurs, ainsi que pour des expositions et des conférences.

L'aménagement paysager du cimetière a été réalisé.

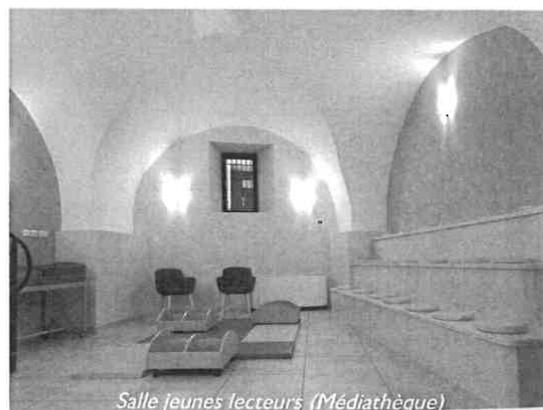
L'innovation appréciée par les citoyennes et citoyens, tous âges confondus, est la continuité de la voie verte et l'installation de la passerelle. Trente arbres offerts par le conseil départemental ont été plantés en bordure de la voie verte avec le concours des écoliers.

La rénovation de la marquise de la gare et de la façade ouest a débuté dès le déconfinement commencé.

Le trottoir de la rue Raspail et le revêtement autour de la statue du jardin de la mairie ont bénéficié de l'attention

et de la compétence des ouvriers de la municipalité.

La réfection du toit de l'Eglise et du toit du Foyer Rural est achevée.



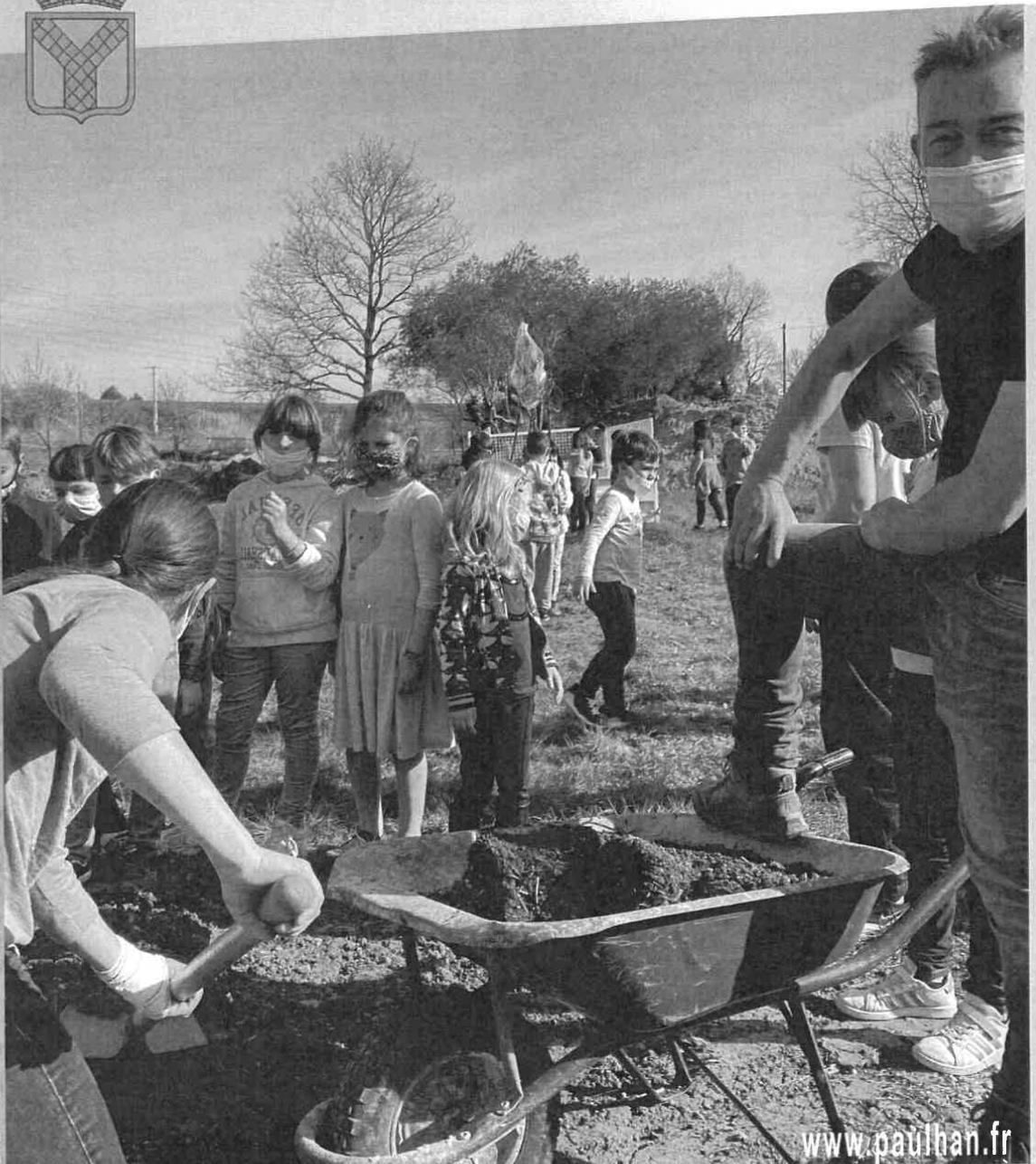
Salle jeunes lecteurs (Médiathèque)

# PAULH'INFOS

le mag de Paulhan



N°21 - Avril / Mai / Juin 2021



[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois ;
- développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants ;
- maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'adresser un courrier à M. le Maire par voie postale ou par mail [mairie@paulhan.fr](mailto:mairie@paulhan.fr)



**BUDGET PARTICIPATIF DE PAULHAN**  
VOUS PROPOSEZ  
NOUS RÉALISONS ENSEMBLE

Vous avez un projet ?  
remplissez la fiche jointe  
à ce Paulh'infos !

### LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST:

- l'encouragement à l'implication citoyenne
- la réalisation de projets impulsés par les citoyens pour un budget total de 40 000€
- 3 types de projets qui n'impliquent pas de frais de fonctionnement lourds : moins de 5 000€ ; entre 5 000€ et 10 000€ ; plus de 10 000 €

(exemples : jeux - équipements de loisirs - sport - supports pour vélos - aménagement de lieux publics - réalisations artistiques...) pour vous inspirer, voir les projets 2020 du département <https://jeparticipe.herault.fr>

### calendrier:

- avril = appel à projet
  - mai = dépôts des projets (jusqu'au 24 mai)
  - juin / juillet = examen des dossiers + conseils
  - juillet / août = vérification de faisabilité avec les services techniques
  - Septembre = organisation du vote et vote
  - Octobre = début des réalisations.
- Consultation du règlement sur le site [Paulhan.fr](http://Paulhan.fr)  
Renseignements: [accueil@paulhan.fr](mailto:accueil@paulhan.fr)

PAULH'INFOS n°21

## La cabanisation.... mais c'est quoi ?

La cabanisation est l'implantation sans autorisation dans des zones le plus souvent agricoles ou naturelles, de constructions ou d'installations diverses occupées de façon temporaire ou permanente. Elle peut prendre la forme diverse de constructions en dur, baraques, cabanons, résidences mobiles de loisirs, habitations légères de loisirs, caravanes.

Ces constructions ou installations sans autorisation très souvent installées en zones à risques, notamment au titre des inondations, constituent des infractions aux législations existantes en matière d'urbanisme, de santé, d'environnement ou de fiscalité.

Elles engagent la responsabilité des élus en cas d'inaction car elles portent atteinte au principe d'égalité de traitement des citoyens devant la loi. Par ailleurs, leur responsabilité pénale en cas d'inaction peut être engagée s'il existe des risques établis pour les personnes : inondation, pollution des eaux, insalubrité, mouvements de terrain ou feux de forêts.

Aussi pour faire face à ce fléau, la municipalité de Paulhan a adhéré à une charte le 14 septembre 2015 à la lutte contre la cabanisation, les constructions irrégulières et l'habitat précaire pour le département de l'Hérault. Cette charte portant plusieurs co-signataires est établie par les services de l'Etat, de la Justice, ainsi que de la chambre des Notaires et les services fiscaux.

C'est en ce sens que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM34), et ceux de la Police Municipale de Paulhan, procèdent à des contrôles réguliers, font appliquer la réglementation et notamment du PLU en vigueur, procèdent à des constats et à des verbalisations qui portent notamment sur une remise en état du terrain naturel.

A titre d'information, depuis l'adhésion à la lutte contre la cabanisation, les services ont réalisé 31 constats, 14 verbalisations et 17 évacuations de constructions, caravanes, chalets... et de remises en état naturel des terrains.

La municipalité, veillera tout au long de son mandat à faire appliquer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur et coordonnera ses actions de contrôles conjointement avec les services de l'Etat.



# PAULH'INFOS

le mag de Paulhan



N°24 - Janvier / Février / Mars 2022



# Urbanisme

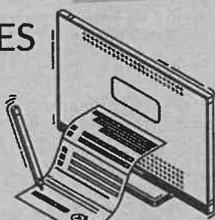
## Démarches en ligne

**Salagou Cœur d'Hérault**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

PÔLE  
AMÉNAGEMENT

SERVICE URBANISME

### VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE



SUR LE TERRITOIRE  
SALAGOU CŒUR D'HÉRAULT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous pouvons recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

**LAISSEZ-VOUS GUIDER !**

#### J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux. Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la Communauté de communes du Clermontais met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible : <https://cc-clermontais.geosphere.fr/portailccs>

#### LE DÉPÔT EN LIGNE, C'EST :

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

#### 2. LE DÉPÔT EN LIGNE

##### → C'est ma première visite :

- Créez un compte afin d'accéder à votre espace personnel en choisissant « créer un compte usager »
- Saisissez les informations vous concernant
- Activez votre compte en cliquant sur le lien dans le mail qui vous est envoyé pour valider la création de votre compte.

##### → J'ai déjà créé un compte usager :

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe.

##### → Démarrer mes démarches :

- Cliquez sur l'onglet « Déposer ».
- Laissez-vous guider par les différentes étapes.
- Après vérification de vos informations, cliquez sur « Déposer ma demande », votre dossier est alors télétransmis à la commune concernée par les travaux.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation. Les maires continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement des demandes.

À chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent :



JE REÇOIS  
UN PROBLEME TECHNIQUE  
[service.informatique@cc-clermontais.fr](mailto:service.informatique@cc-clermontais.fr)



J'AI BESOIN D'AIDE  
SUR MES DEMARCHES  
[service.urbanisme@cc-clermontais.fr](mailto:service.urbanisme@cc-clermontais.fr)

**Salagou Cœur d'Hérault**  
Communauté de communes du  
CLERMONTAIS

SALAGOU CŒUR D'HÉRAULT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS  
Espace Mairie Valat - 20 avenue Raymond Lacourbe  
34000 CLERMONT L'HÉRAULT  
04 67 65 95 30 - [www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr)

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'adresser un courrier à M. le Maire par voie postale ou par mail [mairie@paulhan.fr](mailto:mairie@paulhan.fr)

### L'ESSENTIEL À RETENIR :

La plateforme est accessible via l'adresse :

<https://cc-clermontais.geosphere.fr/portailccs>

ou depuis le site web

de la Communauté de Communes du Clermontais :

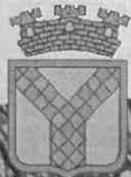
<https://www.cc-clermontais.fr/un-territoire-de-service/urbanisme/>

Bien sûr, parallèlement, le service Urbanisme de la municipalité reste à votre disposition pour vous aider à monter vos dossiers.

Contact: 04 67 25 39 31

# PAULH'INFOS

le mag de Paulhan



N°28 - Janvier / Février / Mars 2023



[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)

# URBANISME

 **Salagou Cœur d'Hérault**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Service  
URBANISME  
AMÉNAGEMENT  
HABITAT



À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

## Plan Rénovation Façades

Vous vivez en cœur de ville/village ? Si vous êtes propriétaire, copropriétaire ou locataire et que votre façade fait partie des linéaires présélectionnés, vous pouvez bénéficier d'une aide financière à la rénovation !



Retrouvez toutes les informations sur le Plan Rénovation Façades sur [www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr) ou flashez le QR code ci-contre !

CONTACT : service Urbanisme, Aménagement et Habitat de la Communauté de communes : 04 67 88 95 50 - [service.urbanisme@cc-clermontais.fr](mailto:service.urbanisme@cc-clermontais.fr)

La subvention accordée sera de :

- 25 % du montant total TTC figurant sur le devis avec un plafond de 2 000 € pour la partie communautaire.
- 5% du montant total TTC sur le devis avec un plafond de 500 € pour la partie communale.

PAULH'INFOS n°28

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'adresser un courrier à M. le Maire par voie postale ou par mail [mairie@paulhan.fr](mailto:mairie@paulhan.fr)

À partir du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31/12/2026, la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault lance le Plan Rénovation Façades. Un dispositif qui permettra d'octroyer une aide financière aux propriétaires en cœur de ville ou village des communes du Clermontais. En favorisant la valorisation patrimoniale grâce à la restauration des façades visibles depuis l'espace public, la Communauté de communes poursuit ainsi son objectif de renforcer l'attractivité et le dynamisme de ses centres urbains.

Propriétaires, copropriétaires et même locataires (avec accord de leurs propriétaires) pourront bénéficier de cette aide attribuée d'une part par la Communauté de communes et d'autre part par la Commune en question. Les travaux devront impérativement être réalisés par des artisans ou des entreprises professionnelles du bâtiment inscrites au registre de la Chambre des Métiers.

Pour connaître les conditions d'éligibilité à cette subvention, et pour toute autre demande, les propriétaires peuvent s'adresser au référent façade du service Urbanisme, Aménagement et Habitat de la Communauté de communes. Le service pourra clarifier si la façade est concernée par le dispositif (sur Paulhan, seules certaines façades du centre autour de la circulade) les travaux couverts par la subvention, accompagner les propriétaires dans leur projet.

**Service Urbanisme Aménagement Habitat de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault**  
Téléphone : 04 67 88 95 50

(demander le référent Plan Rénovation Façades)

Email : [service.urbanisme@cc-clermontais.fr](mailto:service.urbanisme@cc-clermontais.fr)

## Taxes d'aménagement

Le transfert de la Taxe d'Aménagement et de la part logement de la Redevance d'Archéologie préventive a été prévu par la circulaire du Premier Ministre du 12/06/2019 relative à la mise en œuvre de la réforme et l'organisation de l'État. **Ce transfert s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 01/09/2022.**

La taxe d'aménagement sera exigible à la date d'achèvement des opérations imposables ou à la date du procès-verbal constatant l'achèvement. Ainsi le redevable de la taxe d'Aménagement sera notamment la personne bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme.

Le redevable de la Taxe d'Aménagement devra déclarer les éléments nécessaires à son calcul, suivant des modalités définies par décret (D.n°2022-1188, 26 août 2022 : JO. 28 août), **90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux. Ces taxes seront liquidées par les services fonciers de la DDFIP34.**

# PAULH'INFOS

le mag de Paulhan

[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)



## Déchèterie d'Aspiran

Route de Canet, 34800 - Aspiran  
08 99 10 93 10

<https://www.syndicat-centre-herault.org/vos-dechets-en-pratique/decheteries/decheterie-aspiran/>

**Horaires d'hiver: du mardi au samedi.**

**Matin : 9h à 12h / Après-midi : 14h à 17h15**

### Attention

Déchèterie fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

### Réemploi

Cette déchèterie est équipée d'un local pour les objets réemployables encore en bon état.

### Conditions d'accès

Le badge est obligatoire pour accéder en déchèterie.

Si vous n'avez pas encore votre badge, créez votre compte sur internet et téléchargez l'application « tri et moi » sur votre smartphone. Si vous n'êtes pas équipé, n'hésitez pas à contacter les services pour obtenir un badge matérialisé.

### Sont exclusivement admis :

- les particuliers résidant sur le territoire Centre Hérault.
- les véhicules légers n'excédant pas 2 mètres de hauteur, attelés d'une remorque ou non.
- les artisans-commerçants des communes du territoire Centre Hérault, sous certaines conditions techniques et tarifaires.

**Attention**, depuis janvier 2023, les professionnels du bâtiment ne seront plus acceptés en déchèterie. Vous devrez vous rendre dans les déchèteries professionnelles du territoire.

**1) La déchèterie professionnelle de l'entreprise VMITP** à Saint-André-de-Sangonis - rue du Pont de Gignac  
Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 17h - Contact : VMITP au 04 67 44 30 03

En plus d'un service de dépôt des déchets, la société VMITP propose sur place la vente de produits issus de la valorisation des inertes.

**2) La société Rouvier à Lodève** - Zone industrielle route de Montpellier - Contact : 04 67 44 30 03

Elle prend en charge le recyclage et la valorisation de déchets inertes.

**3) La déchèterie professionnelle à Aspiran**

L'entreprise VMITP reprendra l'exploitation de cette déchèterie. Pour l'instant cette déchèterie est toujours gérée par le Syndicat Centre Hérault

## TRI et Poubelles Jaunes



Elles arrivent enfin! Les services du Syndicat Centre Hérault ont commencé la livraison dans quelques quartiers de Paulhan. Mais attention, leur ramassage ne débutera pas avant mi février.

Comme annoncé lors de la réunion de décembre, le centre ville, quant à lui, sera prochainement équipé des bornes d'apport enterrées avant la suppression des poubelles.

## Trier, c'est prévoir l'avenir

Ne pas trier, c'est polluer plus et payer encore plus...

Actuellement, le contenu des poubelles grises part à l'enfouissement dans les anciennes mines d'uranium de Soumont, c'est la partie la plus chère du traitement des ordures. Hors, la décharge de Soumont est presque pleine, et les solutions de remplacement ne sont qu'à des distances excessives, ce qui entrainera des frais supplémentaires... il est donc logique de vouloir diminuer le volume des poubelles grises en triant d'un côté le compost et de l'autre les emballages qui peuvent être valorisés soit en combustible soit en réutilisation. Bien sûr tout n'est pas encore au point, mais les progrès techniques se font déjà sentir et la nouvelle unité de tri de St Tibery commence à remplir son rôle.

**PLAN RÉNOVATION FAÇADES :**  
voir PAulh'infos N°28

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'adresser un courrier à M. le Maire par voie postale ou par mail [mairie@paulhan.fr](mailto:mairie@paulhan.fr)

PAULH'INFOS N°32



---

## V. ANNEXE - SITE INTERNET

---



---

## VI. ANNEXE - PRESSE

---

## Paulhan Les élèves <sup>15.01.17</sup> découvrent le patrimoine



Rendez-vous. À écouter à l'illustre Th  
 Le premier café lyrique de  
 2017, proposé par Pèzenas  
 et opéras. Il sera accompa  
 enchantée à l'illustre Théâtre,  
 ce dimanche 22 janvier, à  
 17 h, accueillera Joseph Guillot,  
 de nombreux orchestres, et  
 Capitole de Toulouse et  
 participe au festival de n

## Paulhan Un conseil <sup>19.01.17</sup> municipal jeudi

Le premier conseil municipal de l'année 2017 a été fixé au jeudi 26 janvier à 18 h 30. Il abordera 19 points. Un ordre du jour qui n'a rien à voir avec celui du 22 décembre qui n'avait traité qu'un seul sujet. Parmi les 19 points que devront trancher les élus, les travaux pour l'extension de la bibliothèque apparaissent déjà comme un temps fort. Pas moins de 4 demandes de subvention vont devoir être validées car les coûts des travaux seront conséquents. Mais le rôle de cette institution dans la commune rassemble les générations qui viennent y puiser une richesse intellectuelle. Autre point : le Plu (plan local d'urbanisme) avec son Padd (projet d'aménagement et

de développement durable) et le Plu (plan local d'urbanisme intercommunal). La loi Nôtre prévoit en effet le transfert du Plu des communes à leur Intercommunalité. Cependant sur la base de la loi Alur, les communes membres d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) peuvent s'opposer à ce transfert sous réserve de réunir 25 % des conseils municipaux représentant 20 % de la population totale d'un EPCI. C'est cette stratégie que la municipalité semble vouloir défendre et proposer devant cette instance municipale. D'autres sujets seront abordés aussi : des travaux de voirie, des questions touchant au personnel municipal, etc.

LD3

## Paulhan De jeunes collégiens sont partis à la rencontre des témoins de la Retirada

19.02.17

Dans le cadre d'un projet d'EPI (enseignement pratique interdisciplinaire), 54 élèves de 3<sup>e</sup> du collège Emmanuel-Maffre-Baugé ont participé à une sortie pédagogique pour réfléchir au droit d'asile à travers une approche globale sur les situations d'accueil. Le 3 février, avec Guilhem Cugnasse, leur professeur d'histoire, de géographie et d'instruction civique, ils sont allés à la rencontre des témoins de "la Retirada". La Retirada fut cet exode massif de réfugiés espagnols, vers la France, à la suite de la victoire du général Franco. C'est ainsi que ces 2 classes ont pu s'entretenir - à la maternité d'Elne - avec Serge Barba (de père et mère républicains espagnols), leur guide, là même où l'intéressé est né. Un lieu doublement



■ Au Mémorial de Rivesaltes, les collégiens écoutent les explications de Gilbert Susagna.

symbolique, dans les Pyrénées-Orientales ; c'est en effet dans ce château que des centaines d'espagnols ont pu survivre et donner la vie. C'est aussi là, dans "ce havre de paix" que s'est distinguée Elisabeth Eidenbenz, enseignante et infirmière suisse,

mais surtout fondatrice de cette maternité gérée par la Croix Rouge suisse de 1939 à 1944. C'est ensuite devant le mémorial de Rivesaltes que Gilbert Susagna attendait les collégiens pour une visite et des échanges qui ont marqué l'esprit des élèves, dont quelques uns avaient assisté à

l'exposition sur le camp d'Agde qui s'était déroulée à Paulhan en mai 2016. D'autres, il est vrai, ont également retrouvé une page de leur propre histoire familiale. Une manière pour le collège d'enseigner et de faire vivre les valeurs de la République à ces jeunes.

## Paulhan Le DOB : un exercice imposé et nécessaire

22.02.17

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires (DOB) 2017 a eu lieu jeudi 16 février sous la présidence du maire Claude Valéro. L'occasion pour l'édile paulhanais, après avoir demandé aux élus de faire preuve de mesure en toute situation, de rappeler d'abord le contexte national dans lequel évolue la commune, ainsi que ses contraintes présentes ou à venir.



■ Une équipe en charge d'étudier cet important dossier.

### Cinq objectifs affichés

Mais aussi l'obligation d'informer élus et citoyens de la situation financière de la commune comme de rendre publiques les orientations et les priorités du budget primitif 2017. Ainsi, tous les cha-

pitres des budgets commune, eau et assainissement ont été abordés avec, quelques fois, des demandes d'explications ou des commentaires de certains élus : niveau de l'endettement de la commune (encours de la dette et l'annuité de l'emprunt),

dépenses et recettes de fonctionnement, soldes intermédiaires de gestion, dépenses (étude du Plu...) et recettes (subventions, excédents reportés et TVA générée...) de la section investissements. Pour 2017, cinq objectifs ont été affichés : la maîtrise des

dépenses de fonctionnement, l'optimisation des recettes sans augmentation des impôts, le maintien de l'épargne nette au niveau de 2016, la maîtrise financière en investissement des projets, le financement des besoins d'équipement par l'autofinancement, la TVA, l'utilisation des excédents et le recours aux aides financières. Pour l'eau et l'assainissement, 2017 sera une année de transition puisque le transfert de compétence à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été validé par arrêté préfectoral. Seul l'entretien courant sera donc assuré ainsi que la réalisation des études préalables à de futurs travaux d'investissement portés par l'intercommunalité à partir de 2018.

## Une vente d'oreillettes pour financer un jumelage

Dans le cadre d'un échange scolaire entre les collégiens paulhanais et ceux de Gauting, près de Munich, en Allemagne, le collège Maffre-Baugé accueillera les jeunes Allemands du vendredi 17 au

vendredi 24 mars. Les collégiens paulhanais iront à Gauting du mercredi 26 avril au mardi 3 mai. Cet échange vise à prolonger le jumelage entre la commune de Paulhan et celle de Krailling

mais ces voyages pédagogiques nécessitent des financements. C'est pourquoi le collège paulhanais organisera, samedi 25 et dimanche 26 février, une vente d'oreillettes au tarif

de 6 € le ballotin de six oreillettes. L'association Alpe aidera au financement de ce voyage en organisant un loto dimanche 12 mars. Renseignements pour les oreillettes au 04 67 25 73 56.

## Paulhan Changement de patron au garage Renault

Grégory Harrang est un homme pressé. Agent Renault à Montagnac, il vient d'acheter le fonds de commerce de l'ancien garage Renault, à Paulhan, au groupe Chabrier Tressol.

À 36 ans, cet homme reconnaît bien volontiers qu'il est atteint du virus de la marque au losange. Après avoir travaillé pendant 9 ans chez Renault à Pézenas, il ouvre à Montagnac le 1er novembre 2011, son premier garage, Renault évidemment, en qualité d'agent. Être concessionnaire ou agent d'une marque n'implique pas les mêmes obligations. Il en est ainsi d'abord pour les ventes de voitures qui relèvent de



■ Une équipe de proximité : Jean-Michel, Yannis et Grégory.

25.11.17  
l'exclusivité de la concession. Grégory Harrang n'a pas voulu laisser passer l'occasion de s'y rachat et l'affaire s'est conclue tout récemment.

Un soulagement pour Jean-Michel, le mécanicien de la première heure particulièrement apprécié dans la commune. Avec Yannis, carrossier-peintre, sur les 2 agences, le nouveau patron du garage veut relancer l'enseignement.

Et les clients ne semblent pas manquer ; au point où il envisage déjà, si la charge de travail perdure, d'embaucher en 2018 un second mécanicien.

► Correspondant Midi Libre : tpg.midi@libre.fr  
mail.fr

## Paulhan Conseil municipal : la majorité en désaccord

26.11.17  
Les périmètres de protection modifiés de la cave coopérative ont fait débat.

À la demande du maire Claude Valéro, le conseil municipal du 16 novembre a débuté par une minute de silence, en mémoire de Marie-Christine Bousquet, maire de Lodève, décédée le 15 novembre. Ce même conseil s'est achevé, en revanche, dans une ambiance moins consensuelle, opposant certains élus de la majorité entre eux.

En effet, Christian Ballester, après avoir déjà voté contre le budget Eau et assainissement, a dénoncé, en fin de réunion, les incohérences des périmètres de protection modifiés de la cave coopérative et de Notre-Dame-des-Vertus prépa-



■ Le maire Claude Valéro soumettra le projet final au vote.

rés et proposés par les Bâtiments de France. Les explications fournies par les élus de son camp n'ayant pas réussi à le convaincre, il a été soutenu,

dans la foulée, par les élus de la liste Paulhan Avenir. Le maire a cependant rappelé qu'un tel projet devait être soumis à l'accord du conseil muni-

cipal pour le rendre applicable dans le futur Plan local d'urbanisme (Plu). Mais c'est donc à la majorité relative (5 voix contre) que ce point a été adopté. Deux autres sujets ont subi le même sort, à l'initiative de l'opposition : la délégation d'attributions du conseil municipal au maire en matière de marchés publics (4 voix contre et 2 abstentions dont celle du maire lui-même) et l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public d'un relais Bouygues télécom (4 abstentions). Tous les autres points ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

► Correspondant Midi Libre : tpg.midi@libre.fr  
mail.fr

## Paulhan

20/07/2018

### ● CCAS

Le centre communal d'action sociale sera fermé du lundi 23 juillet au mercredi 15 août inclus. Des permanences seront assurées durant cette période. Pour prendre rendez-vous contactez le 04 67 25 39 73.

### ● PISCINE

20 juillet, fin de la première quinzaine aquatique pour

les 6-12 ans avec remise des diplômes et des récompenses. Contact : 04 67 25 13 05.

### ● RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les objectifs du Plu doivent être précisés. Un registre a donc été ouvert à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture pour recueillir les observations.

## Paulhan Les festivités d'été ont été lancées

20-07-18

Près de 300 personnes, toutes générations confondues, ont vibré au son et au rythme de la musique andalouse. Avec Music Arts Events, un incontournable du spectacle de qualité, le comité des fêtes (CDF) a visé juste en choisissant l'originalité.

Personne ne s'y est trompé et surtout pas le maire, Claude Valéro, qui a souligné le caractère innovant d'une telle manifestation. Le spectacle « *Romancia des caballos* », magistralement exécuté par des artistes chevronnés, comme les prestations du chanteur et guitariste de flamenco, Anthony Molins, qui a fait chavirer le cœur de nombreux Paulhanais d'origine espagnole, sans oublier le charme pétulant de la danseuse Flamenca, Elodie Rodriguez, tout a été marqué d'une pierre blanche pour le CDF.

Cerise sur le gâteau pour

celui-ci, il a conclu son programme avec la présentation de l'art andalou du dressage de chevaux, pure race espagnole, des écuries du mas Chaumot de Cournonterral. Un moment calient, suivi par la soirée mousse, vendredi 6 juillet, place du griffe. Un formidable divertissement pour les jeunes et les moins jeunes, toujours avec Music Arts Events et le DJ KPA pour la partie musicale, particulièrement réussie, mais aussi avec la SARL Omega pour une mousse qui n'a jamais été aussi abondante. Bonne humeur, convivialité ont été le ciment de ces rassemblements qui lancent les festivités d'été sur la commune.

Mais pour Jany Taffala, la présidente du CDF, et ses quelques rares bénévoles, se profile déjà l'organisation de la Nuit du vin (9 août) et de la fête du village (18 et 19 août).



## Paulhan Hérault Sport : le ludique d'abord

21/07



■ "Même pas peur" semble nous dire ces tout petits.

Présente sur les terres paulhanaises le vendredi 20 juillet, la tournée d'Hérault Sport, la 32<sup>e</sup> du nom portée par *Midi Libre*, est allée à la rencontre des jeunes de la commune pour promouvoir le sport, la santé et l'environnement. Au programme de cette étape : baby gym, athlétisme et tambourin sur l'esplanade de la gare pour la soixantaine de participants. Souvent accompagnés d'un parent et de nounous, petits et plus grands, ont participé avec amusement à des activités physiques encadrées par 8 moniteurs

diplômés. Le coin lecture et le stand de prévention solaire auxquels s'est attaché l'atelier de recyclage des déchets l'après-midi n'ont pas été boudés. Les adultes soucieux de faire découvrir le livre plus petits par une approche ludique. Les plus grands sont d'eux-mêmes pêcheurs de conseils pour se préserver des effets du soleil. Les participants récompensés par Hérault Sport semblaient avoir emporté le mode ludique célestre. Prochaine étape Balaruc les Bains le 23 juillet.

## Paulhan Un job d'été offert aux diplômés

C'est en mairie que Claude Valéro, le premier magistrat, accompagné d'Isabelle Gaviinet, adjointe, a reçu les diplômés de l'année scolaire 2016-2017, afin de leur exprimer sa fierté, mais surtout pour les féliciter et les encourager. Qu'ils aient réussi le brevet, un CAP, le BAC ou un BAC professionnel, ces jeunes Paulhanais détiennent aujourd'hui un diplôme, un



# Paulhan Un projet de maison de santé se heurte au nouveau PLU

Le terrain n'est plus en zone constructible dans le futur plan local d'urbanisme.

Un projet privé de maison de santé pluridisciplinaire mené par l'une des deux pharmacies de Paulhan est, pour l'instant, dans l'impasse.

Teddy Heu, le pharmacien en question, est installé à Paulhan depuis 18 mois. Aujourd'hui il souhaite créer cette maison de santé qui accueillerait sa pharmacie mais aussi plusieurs professionnels de santé et de nouveaux médecins. « Paulhan a un vrai problème de désert médical », plaide le jeune pharmacien.

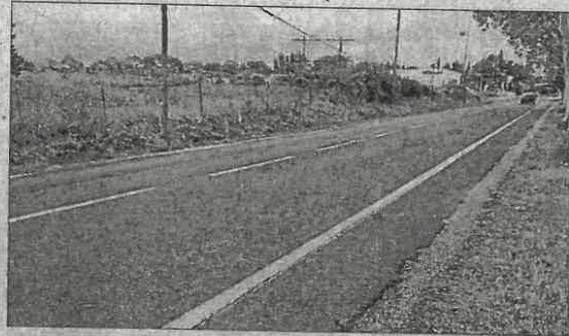
« Avec 4 000 habitants, le projet de deux nouveaux quartiers et un bassin de 8 000 personnes, ce sont 8 médecins qu'il faudrait. Aujourd'hui, les médecins ne prennent plus de patient et les personnes sont obligées parfois d'aller jusqu'à Montpellier. Ce projet de maison de santé est une bonne réponse à ce pro-

blème avec une structure qui favorise l'installation », affirme-t-il.

Actuellement sa pharmacie qui est passée d'un salarié et demi à 5 personnes est trop à l'étroit, avec seulement 25 m<sup>2</sup> de surface de vente. « Certains jours, j'ai compté jusqu'à 18 personnes. Je vous laisse imaginer la situation », confie Teddy Heu.

## Favoriser l'installation de médecins

La nouvelle structure représenterait 1 600 m<sup>2</sup> de bâtiment, entre la pharmacie et les différents professionnels de santé, ainsi qu'un parking de 70 places, pour un investissement entre 2 et 2,5 M€. « Ce type de structure est dans l'air du temps, avec des aides nationales pour les professionnels. Il serait possible également de signer des accords avec les hôpitaux de Pézenas et Clermont-l'Hérault pour que des spé-



■ Le projet devait être réalisé en face d'Irrifrance.

cialistes puissent assurer de temps en temps des consultations sur le village. Il serait aussi possible de mener des actions de santé comme par exemple le dépistage du diabète ou des actions vers les personnes âgées afin d'améliorer la prise en charge des patients. »

Quant aux différents professionnels, ils seraient prêts à intégrer la structure, affirme Teddy Heu.

Un terrain a été trouvé, entre le centre et la grande surface, face à Irrifrance. « Les banques sont prêtes à suivre, j'ai un architecte et les études sont faites. Mais le terrain n'est plus en zone constructible depuis la révision du Plan local d'urbanisme », explique le pharmacien. Et une fois bouclé, le nouveau PLU ne pourra être revu avant longtemps.

T.D.G.

## Un coup fatal à l'actuel cabinet médical

Du côté du maire, ce projet de maison de santé pose quelques problèmes. Claude Valéro évoque notamment la réflexion en cours sur la revalorisation des bourgs centres, une opération pilotée par la Région et dont Paulhan pourra bénéficier, avec des aides à la clé. Dans ces conditions, sortir la pharmacie du centre-ville serait anachronique.

Pour ce qui est du nouveau plan local d'urbanisme, la tendance est de privilégier les terres agricoles en densifiant l'existant. « Aujourd'hui nous sommes contraints à ne pas augmenter la surface constructible au-delà de 4 ha »,

confie le maire. « Ce n'est pas du tout garanti qu'une telle demande soit acceptée », affirme Claude Valéro.

## Deux structures concurrentes

Mais l'élu est surtout réticent du fait que le projet de maison de santé lui paraît éloigné du centre. « Le parcours à pied est accidentogène et un peu loin pour les personnes âgées. Même si la mairie réfléchit à un aménagement de voie verte qui pourrait aller jusqu'au supermarché. Pour l'instant il est plus question de redynamiser le bourg centre. Mais aucune décision n'a

été prise et le sujet n'a pas été abordé de façon collective. Il faut y réfléchir. »

Autre point important pour le maire, ce nouveau projet mettrait un coup d'arrêt au cabinet médical en service depuis 5 ans vers la gare. Là aussi une initiative privée, l'investisseur ayant construit ce bâtiment qui regroupe médecins, infirmières, kinés, sage-femme, podologue... Avec, par ailleurs, un investissement pour une crèche. « J'ai des scrupules à effacer d'un revers de main ce qu'a fait cette personne il y a quelques années pour le développement du village », reconnaît Claude

Valéro. « Même s'il faut prendre en compte aussi le développement de la santé. »

« Le cabinet médical et la crèche ont représenté un lourd investissement pour amener quelque chose d'indispensable au village. Il ne serait pas correct de ne pas respecter les personnes qui se sont investies », plaide Patrick Pérez, à l'origine des deux structures. « Il est très difficile de faire venir aujourd'hui des médecins. A Pézenas il n'en reste qu'un. Les professionnels veulent plus de temps libre. Créer une nouvelle structure, ce serait ne pas tenir compte de la réalité », affirme-t-il.

## La section de tambourin a repris le chemin de la salle

Après une dernière saison 3 autres matchs se déroulent...

# Paulhan Le maire Claude Valéro sollicitera un second mandat

L'élus a annoncé sa candidature au cours de la cérémonie des vœux. 26.01.19

La présentation des vœux à la population fait partie des traditions que les élus municipaux ont inscrites dans le marbre des usages républicains. Dans la salle des fêtes, mercredi 16 janvier, en présence d'un public dense et de nombreux invités dont le député Philippe Huppé, le maire Claude Valéro a livré une première information dès le début de son allocution : il sera candidat à sa succession. Écartant les réalisations exécutées depuis 2014 pour ne pas incommoder l'assistance, il s'est contenté d'énumérer les opérations pour la fin de mandat (réfection routes d'Usclas et du Balast, rénovation de la gare, continuité de la voie verte, projet de la station d'épuration, aménagement paysager du cimetière et de Notre-Dame-des-Vertus et proposition d'un nouveau Plu).

La seconde partie de son discours a pris ses racines dans les engagements du 101<sup>e</sup> congrès des maires de novembre dernier à Paris. Avec deux points déclinés au plan local. Le premier : servir le citoyen. Pour l'élus, le maire pendant toute la durée de son mandat, doit porter une attention permanente, et altruiste aux autres, agir pour tous au tra-



■ L'édile paulhanais entouré du conseil municipal et de nombreux invités.

vers de petites et grandes réalisations dans les différents domaines de leur vie quotidienne créer des centres de réflexions et chercher les soutiens institutionnels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par exemple.

## La médaille de la ville pour récompenser le sens de l'engagement

Le second : agir pour la République. Pour Claude Valéro, qui comprend la détresse des "gilets jaunes" sans accepter la casse et les agressions, la République est avant tout une construction humaine collective. Il a donc invité chacun, localement, à donner du corps aux devises de liberté,

d'égalité, de fraternité, auxquelles il a ajouté laïcité, humanité et responsabilité. Et d'appeler tous les citoyens à s'engager pour faire gagner les valeurs d'éducation, de culture, de partage et de solidarité.

C'est pour leur engagement en soutien aux associations ou dans leur activité professionnelle que les époux Clamour, Halbrecht et Davit (QQOA), que Carine Gasc (adjudant-chef chez les pompiers) Sandra Mutuel (directrice de l'école Arc-en-Ciel) et Philippe Rouquette (Miel Rouquette lauréat trophée TPE) ont reçu la médaille de la ville de Paulhan sous les applaudissements du public.

## ● L'AMICALE DE JUMELAGE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'AJPK (Amicale de Jumelage Paulhan-Krailling) tiendra son assemblée générale vendredi 25 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes au 65 Cours National.

Outre la présentation des rapports annuels et des activités prévues pour l'année 2019, il sera procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et à la désignation des commissaires aux comptes. Un repas partagé et le verre de l'amitié clôtureront la rencontre.

► Renseignements  
Jacky Prades  
au 06 84 13 27 02.

## Paulhan 26.01.2020 Viabilisation d'une parcelle de 2 hectares sur la Barthe

La zone de la Barthe, communément appelée la ZAE, a démarré sa transformation en 1990 sous l'impulsion du maire de l'époque Bernard Soto. Zone municipale d'abord puis communautaire ensuite, elle a bénéficié de l'évolution du plan local d'urbanisme (PLU) pour devenir une zone mixte économique. Depuis le mois d'octobre 2019, la Communauté de communes du Clermontais a entrepris d'importants travaux pour viabiliser une parcelle de 2 hectares vendue au propriétaire de l'actuel Carrefour Contact.

### Des créations d'emplois

Des travaux qui concernent des opérations de terrassement, la mise en place des réseaux humides et d'un bassin de rétention, et enfin celle des réseaux secs (électricité, éclairage public) qui devrait s'achever fin. Des travaux de voirie et la création d'espaces verts (espaces paysa-

gers) suivront pour une livraison prévue pour fin mars.

Le projet de création, avec agrandissement, d'un supermarché alimentaire a été validé dans un premier temps par la Commission départementale d'aménagement commercial. Le permis de construire est en cours d'instruction dans les services de la Communauté des communes du Clermontais.

C'est cependant le maire de Paulhan qui apposera sa signature pour valider ce permis. Un projet validé également par les élus communautaires pour un coût total HT de 500 000 € et qui, à terme, devrait également déboucher sur des créations d'emplois supplémentaires.

Sur les quelque 15 hectares que recouvre la zone de la Barthe, il restera encore 2 hectares disponibles à aménager pour répondre à d'autres projets.



Le bassin de rétention aménagé pour viabiliser la parcelle.

## Paulhan 27.01.2020

### • VOYAGE

#### EN SLOVAQUIE

L'Amicale paulhanaise autour de Stefanik (APAS) organise fin juillet 2020 un voyage en Slovaquie. Dans le cadre du jumelage Paulhan-Brezova pod Bradlom-Kosariska, les Slovaques ont en effet invité les Paulhanais à commémorer avec eux le 140<sup>e</sup> anniversaire de la

naissance de Milan Stefanik et fêter les 20 ans du jumelage.

À cette fin une réunion d'information, présidée par Joël Diaz, se tiendra à l'espace associatif Louis-Sert le mercredi 29 janvier à 18 h 30.

Pour tout renseignement : contacter Joël Diaz au 06 50 07 28 71.

## Paulhan 29.01.2020 Le marché bio et local finira plus tard ce dimanche



Les halles devaient résonner de moments de convivialité dimanche.

Dimanche 2 février, le marché bio et local connaîtra une effervescence particulière, puisqu'il se prolongera exceptionnellement jusqu'à 16 h 30. Si la vente de produits locaux et bio aura bien lieu dans les halles du village de 9 h à 12 h, la matinée – animée aussi par Pô'les en Pommes et par le musicien Michel Littée – sera prolongée, à partir de 12 h, par un repas que le public pourra prendre en commun avec les producteurs exposants. À l'issue du déjeuner, d'autres associations exposeront leurs

savoirs : K-nelle d'Adissan, Pézenas en transition, Abeilles environnement de Canet, Atelier zéro de Nébian, Re'n'art de Pézenas et, enfin, Evens de Paulhan qui organise cette manifestation.

Le public pourra également écouter une conteuse, découvrir un atelier qui construit des hébergements pour abeilles, un autre qui fabrique des produits ménagers, ou encore participer à la création collective d'une grande fresque dans une ambiance que tous voudront conviviale et chaleureuse.

18.02.2020

## Paulhan

### L'orientation budgétaire présentée et discutée

Jeudi 13 février, l'exécutif municipal a présenté l'orientation de son budget communal pour l'année 2020. Un débat (imposé par la loi) au cours duquel, et dans le calme, les élus de l'opposition ont fait valoir leurs points de vue.

Pas d'innovations particulières dans l'élaboration de ce budget qui continue de répondre à quelques principes : maîtrise des dépenses, diminution du besoin de financement, maintien des taux locaux d'imposition et de la politique de tarification, et, enfin, poursuite des investissements selon PPI avec une recherche de financements publics. Les actions de proximité (ex : entretien voirie, écoles, etc.), le développement du territoire (PLU), le



Une séance apaisée pour l'examen du DOB.

développement économique (implantation de nouveaux acteurs), la culture, l'éducation, le sport et la santé, les chemins ruraux, l'éclairage public, la réhabilitation du bâtiment central de la gare, l'achèvement de la médiathèque constituent des priorités pour 2020, dans le cadre d'un budget toujours plus contraint.

## Paulhan

### Une maison médicale bis sur la commune ?

Pour Teddy Heu, propriétaire depuis 2017 de la pharmacie de la Fonette, équipée aujourd'hui d'une cabine de télé-médecine, s'inscrire dans la réalité est une nécessité. Ce docteur en pharmacie, âgé de 31 ans et père de 3 enfants, face au désert médical annoncé, travaille depuis plusieurs mois son projet de « maison médicale bis, afin de rendre la commune de Paulhan plus attractive pour les médecins et les personnels paramédicaux ».

Pour atteindre cet objectif, il a acheté le Buffet de la gare situé sur l'esplanade de la Gare et a fait réaliser, par des architectes, un projet en deux variantes. L'une de 300 m<sup>2</sup> et l'autre de 400 m<sup>2</sup>, intégrant dans les deux cas une nouvelle pharmacie. Un projet, dit-il, prêt à être déposé



Teddy Heu, à l'endroit où il veut créer cette nouvelle maison médicale.

en mairie.

Dans les deux hypothèses, il précise avoir obtenu d'ores et déjà le soutien de sa banque. La forte progression du chiffre d'affaires de la pharmacie de la Fonette

depuis 3 ans expliquerait cette confiance : « Le projet in fine retenu sera donc financé sans la moindre dépense pour la commune ». Particularité dans son projet, la création d'un

« drive ou d'un click and collect », via une interface sécurisée qui permettra aux patients, après la consultation médicale, de récupérer à la pharmacie de référence, leurs médicaments déjà ensachés, le tout accompagné des conseils habituels. Teddy Heu, a de l'ambition pour cette future structure, qu'il espère réaliser sur les terres paulhanaises. « Cette maison médicale "bis", outre le fait qu'elle facilitera le parcours des soins, pérennisera aussi l'offre de soins en la diversifiant y compris dans le cadre de partenariats, créera surtout de nouveaux emplois dans la commune en sus des 3 premiers déjà mis en place au sein de la pharmacie de la Fonette ».

► Correspondant : [aplg.midi@hotnail.fr](mailto:aplg.midi@hotnail.fr)

20.02.2020

Paulhan

25/11/2021

## 4 nouveaux hectares de zone d'activités bientôt ouverts



Les changements ne pouvant pas attendre le mois de décembre, Claude Valéro avait convoqué un conseil municipal exceptionnel.

Ce lundi 22 novembre, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la **modification N° 4 du PLU** qui permettra l'urbanisation de 4 hectares de zone d'activités, situés dans le prolongement de la ZAE de la Barthe. En effet, les zones d'activités actuelles n'ont plus de capacité d'accueil et plusieurs entreprises installées dans le tissu urbain du village ont des besoins rapides de s'étendre. Elles en ont déjà manifesté leur intérêt, notamment M + Matériaux, Peyre Philippe Construction, le garage D'Pan Auto, Hugues Toral Motoculture, ainsi que l'entreprise Clos Système. bien que cette dernière, pressée de trouver un nouveau lieu d'activité, explore également d'au-

tres options. Le centre de secours a également besoin de se déplacer car il est trop étroit. D'autres entreprises des environs sont également intéressées. Les 4 hectares ont par ailleurs déjà été achetés par la Communauté de commune du Clermontais. « *Le président de la Communauté de communes s'est engagé à refaire les trottoirs et les stationnements sur cette nouvelle zone de construction* », a précisé le maire, Claude Valéro.

Une deuxième portion de 6 hectares supplémentaires de zone d'activité est actuellement à l'étude et pourrait être ouverte à la construction prochainement.

► Correspondant Midi Libre : 07 56 81 00 65

Paulhan 20.10.22

## Un conseil municipal consensuel pour des projets d'aménagements

Le conseil municipal s'est tenu en mairie le lundi 17 octobre. Une occasion, au-delà des nécessaires approbations un peu routinières, d'une présentation par le maire et les adjoints concernés de l'état des aménagements de certains îlots d'habitat et de la collaboration avec les organismes habilités et autres collectivités territoriales en ce qui concerne les projets de bâtiments acquis par la commune.

**Les aides aux réhabilitations évoquées**  
Le point "Projet d'arrêt du Scot Pays Cœur d'Hérault" a permis à Claude Valéris, maire, de faire le point sur ce que constitue le Scot et les atouts et inconvénients du dispositif. Autant car il permet une harmonisation des politiques d'urbanisme sur le

Pays Cœur d'Hérault, inconvénient de mise en cohérence parfois avec le Plan local d'urbanisme sur la commune, dans une région où la population ne cesse d'augmenter.

Concernant les aides possibles de réhabilitation, on peut compter sur l'Établissement public foncier Occitanie, qui à Paulhan servira à travailler sur les îlots d'habitation acquis autour des halles, qui seront elle-même l'objet d'une rénovation. Paulhan bénéficie du programme Bourg centre, mis en place par la région Occitanie et fonctionnant sous la forme de fiches actions, qui, dans un programme 2022-2028 accompagneront les aménagements des halles, de l'ancienne gare et de la cave coopérative. Dans le même ordre d'idée, la



Des élus attentifs pour des projets d'intérêt collectif.

commune peut bénéficier de l'expertise de Territoire 34, société anonyme dont la présidence revient au conseil départemental. L'accompagnement de la commune dans ses opérations d'aménagement est la

garantie d'un travail cohérent différent des cabinets d'études privés. La commune de Paulhan sera représentée au sein de l'assemblée générale spéciale des collectivités et au sein de l'AG de la société Territoire 34.

## Paulhan 21.10.22 "Deblozay", une visite singulière du village

Les structures culturelles du Cœur d'Hérault expérimentent depuis plusieurs années des projets artistiques en espace public, dans des lieux non dédiés ou en pleine nature. Les trois communautés de communes, Lodevois Larzac, Vallée de l'Hérault et Clermontais s'associent autour de trois grandes résidences artistiques de territoire impliquant la population pour un rendez-vous en février 2023.

Des ateliers participatifs seront proposés aux habitants des trois territoires. Une première réunion a eu lieu lundi 17 octobre en mairie de Paulhan, commune où se déroulera l'événement sur le territoire du Clermontais. C'est la compa-

gnie Rara Woulib qui proposera une déambulation, *Deblozay*, orchestrée par des musiciens et concertistes avec la participation d'un chœur créé pour l'occasion dont les répétitions démarrent bientôt. La manifestation se verra festive, un cheminement à travers la mémoire du village et ses habitants.

Une visite des lieux possibles dans le village a eu lieu suite à la réunion. Les prochaines étapes verront les concepteurs du projet revenir sous forme de résidence de préparation de l'événement.

> Renseignements: Théâtre du Sillon 06 36 01 14 29.



Le Sillon, les représentants municipaux et la compagnie Rara Woulib.

Paulhan 23.10.22

## Ensemble et solidaire aide les aînés à garder la forme

On ne dira jamais assez combien l'activité physique et l'activité cérébrale contribuent au bien-être et stimule l'individu. C'est un peu le mot d'ordre de l'association Ensemble et solidaire, qui regroupe les personnes du troisième âge à Paulhan. La structure compte aujourd'hui une centaine d'adhérents. Les activités mises en place sont pour partie sédentaires et pour partie sous forme de voyages. Pour José Gasquez, président d'Ensemble et solidaire, « cela permet de garder une énergie et découvrir à tout âge de nouveaux horizons ».



La partie de loto du mercredi après midi attire beaucoup de monde.

### Gymnastique douce tous les lundis

Parmi les activités mises en place dans le village, le loto est organisé régulièrement le mercredi après-midi, salle René Cassin. Il permet de gagner des bons à valoir chez les commerçants de Paulhan ainsi que sur le marché du jeudi matin, occasion conviviale de faire ses courses. Les jeux de cartes trouvent leur place le vendredi. Depuis un mois, une activité gymnastique douce, pratiquée par Nathalie Cacères, regroupe une vingtaine de personnes tous les lundis à 15 h dans la salle municipale, avenue Notre-Dame. Détente et plaisirs de la bouche

viennent compléter un tableau déjà garni. Plusieurs repas sont organisés dans l'année, avec des rendez-vous réguliers, paella et goûter de Pâques, réunions autour de la table parfois doublées de présentation de produit culinaires et de produits utiles pour le troisième âge.

### Ouvert aux nouveaux adhérents

Ensemble et solidaire fait partie d'une fédération départementale et nationale du même nom, instance auxquelles participe l'association de Paulhan.

Plusieurs associations du même nom sont présentes autour de Paulhan, permettant des échanges. Pour José Gasquez, il faut, à l'avenir, « faire participer davantage les personnes concernées par l'association et la faire connaître afin d'élargir notre base d'adhérents ».

> La prochaine sortie a lieu au Perthuis le 13 décembre 2022.

> Renseignements et adhésion : José Gasquez au 06 07 49 84 40

Paulhan 27.10.22

## La voie verte, un axe de plus en plus prisé des Paulhanais

On sait l'engouement, justifié, pour tout ce qui facilite aujourd'hui la mobilité des habitants et les voies de déplacements « douces ». À cet effet, le souhait de la municipalité de Paulhan a été de réaménager le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer Paulhan-Montpellier désaffectée, en une voie verte, voie verte ouverte à tous les usagers non motorisés.

a fait l'objet d'une réflexion générale sur l'aménagement de cette voie et les travaux ont été scindés en quatre phases.

À la suite du premier tracé, il a été réalisé un parcours de santé. Après la dernière tranche, la municipalité souhaite réaliser un espace loisirs. Il vient de voir le jour au bout de la voie verte, sur une parcelle située à proximité de la cave coopérative.

### Quatre phases de travaux

Elle constitue un espace de convivialité et de sécurité pour les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les cheminements scolaires. Le programme dans son ensemble

Cet aménagement prend en compte, pour le confort des lieux, la réalisation de stationnements, celle d'une zone de convivialité, l'implantation d'une borne de recharge électrique, de l'aménagement paysager ainsi que de l'éclairage public solaire.



De nouveaux équipements sportifs et un espace convivial.

## Paulhan 8.12.22 Dernier conseil municipal de 2022 et projets 2023

Le dernier conseil municipal de l'année 2022 s'est tenu le 5 décembre en mairie. La fin d'année voit surgir des points de l'ordre du jour inévitables, tels que décisions modificatives, avenant à convention ou demandes de subvention concernant des projets ou le budget.

C'est bien la partie financière qui a occupé les élus en cette dernière séance de l'année. Une mairie en 2022 travaille pour elle-même, mais en relation avec les strates que constituent les différentes collectivités territoriales en soutien au travail municipal.

### Le règlement "rénovation façade" approuvé

La première d'entre elles et la plus proche étant constituée par la Communauté de communes du Clermontois, on retiendra l'approbation du règlement « rénovation façade » sur un périmètre délimité.

Le débat sur le PPAD, Projet d'aménagement et de développement durable, est significatif du fonctionnement et des prises de décisions concernant l'aménagement et les directions prises en matière de développement du village.

Le maire précise que le PPAD « exprime les besoins en ma-



La partie financière a occupé les élus en cette dernière séance de l'année.

tière de développement urbain en préservant les spécificités urbaines et naturelles de Paulhan et sa physionomie de bourg centre, en prenant compte le vote humain ».

Cela se manifestera en cinq axes : envisager l'avenir dans une temporalité et une territorialité étendue et concertée, affirmer le caractère de bourg rural, préserver et développer une activité dynamique et créatrice d'emploi, conserver de la qualité du patrimoine et enfin protéger et soutenir la biodiversité. Pour cela, la commune

bénéficie de l'appui de la région par l'intermédiaire du dispositif Bourg Centre qui se poursuit sous forme de « fiches actions » servant aux travaux et à l'aménagement des biens acquis tels que l'ancienne gare et la cave coopérative, ainsi que la rénovation des halles.

À retenir enfin la sollicitation de l'État sous la forme de dotations pour 2023 qui viennent conforter les budgets. Le maire a souhaité à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2023.

## Paulhan 9.12.22 Un repas de l'âge d'or annuel plein d'entrain

Après deux ans d'interruption, le plaisir de se retrouver était intact, ce 2 décembre, pour tous les aînés du village, dans une salle des fêtes comble. Les échanges foisonnent avant d'aborder le repas mitonné par le traiteur Vatou. Claude Valéro, maire, a noté que, pour lui, « vieillir c'est accepter d'accueillir ce qui nous arrive dans l'intensité d'un présent qui, autrefois, nous était dérobé par le vacarme du monde, le tourbillon des projets, le songe des désirs inavoués ».

Les « petites mains » ont tout

fait pour que cette journée soit une réussite. Une cérémonie a ensuite été célébrée en l'honneur des couples qui fêtent leurs 50 ans de vie commune : Mme et M. Bocquery Maryse et André, Mme et M. Munoz Carmen et José et Mme et M. Vallez Michèle et Marcel.

À cet hommage a été associée Valérie Hennebert, employée municipale, qui travaille au sein du CCAS. Il ne manquait plus, à ceux qui le désiraient, de se dégourdir les jambes au son de l'orchestre. Rendez-vous l'an prochain.



Repas, danse et discours au programme du rendez-vous.

## Paulhan 13.12.22 Les jeunes élus ont fait leurs premiers pas

L'installation du conseil municipal enfants a eu lieu le 5 décembre 2022 en préambule du conseil municipal mensuel. Les nouveaux jeunes élus ont pris place dans la salle du conseil en présence d'une partie des élus de la ville.

Claude Valéro, maire a, tout d'abord, félicité les nouveaux représentants. Il a ensuite expliqué le fonctionnement de la municipalité et surtout le rôle qui allait être le leur pour deux ans. Munis d'un dossier individuel et ceint de l'écharpe tricolore les jeunes

élus ont été invités à exposer les projets qui leur tenaient à cœur, de l'environnement au social en passant par les loisirs et la culture.

Un calendrier 2023 attend le nouveau conseil municipal jeunes sous la forme de groupes de travail et de réunion du conseil.

Le prochain rendez-vous, en présence des élus adultes permettra de découvrir la mairie et les lieux clés de la vie municipale. C'est une véritable initiation à la vie civique qui attend le jeune conseil municipal.



Les enfants ont aussi leur écharpe tricolore comme les grands.

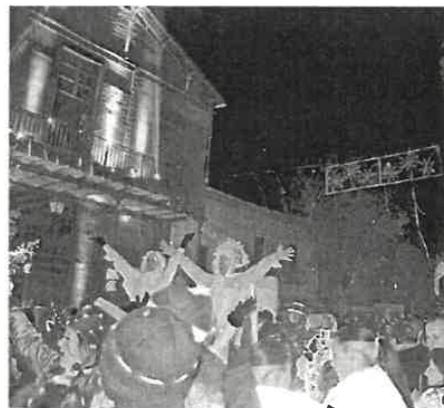
## Paulhan 14.12.22 Marché, parade et lumières : un dimanche enchanteur

Pour les premiers participants du dimanche matin, dans l'allée centrale du marché de Noël, il importait de réchauffer les mains et la gorge. En témoignaient le succès des bols fumant de soupe et des gobelets de vin chaud, témoins d'un froid natal qui n'avait pas fait reculer la population de Paulhan et des environs. L'envie de bouger n'en est que plus nécessaire, qui s'est concrétisée par les nombreux jeux, les balades à dos d'âne et autour du bouc, animal totemique de Paulhan, présent pour réveiller les traditions.

Il en a été de même pour la parade de Noël, partie en fin de journée de l'esplanade de

l'ancienne gare, elle a agglutiné autour de son parcours une foule joyeuse et chantante. À l'arrivée au centre du village, au pied de l'horloge, l'enthousiasme communicatif a transformé la place en un champ de danses de chansons de Noël animé par les talentueuses chanteuses de la parade.

L'illumination de l'horloge et de la place a clôturé de façon majestueuse une journée de Noël, où se sont croisés enchantement et joie de vivre. L'association des commerçants et artisans de Paulhan, Le Bouc et le comité des fêtes, par la coordination de leurs efforts, ont permis ce succès.



Paulhan R.02.23

## Avec l'Étoile Sportive, le football est ancré dans la vie du village

Lors du centième anniversaire du club en juin 2022, ce sont des retrouvailles de la grande famille du foot qui ont permis de mesurer l'importance de ce que les gens nomment, à Paulhan, l'Étoile. Le mot patrimonial de cette autre étoile importante qui constituait celle du rail, du versant français qui traversait la gare de Paulhan.

### 280 licenciés

L'étoile sportive, ce sont plusieurs sports représentés, dont le football évidemment. L'ESP football, ce sont aujourd'hui 280 licenciés dont 180 à 200 constituant les équipes de jeunes entre 6 et 19 ans avec ce qui est un entraînement d'entraînement.

Pour Thierry Pérez, actuel président, les deux axes principaux sont « l'école de foot, qui représente 60% du budget du club et bien sûr l'équipe fanion.

porte-drapeau du club ». Au total, on compte 19 équipes, chaque équipe bénéficie d'un éducateur diplômé et un dirigeant. Les infrastructures actuelles – un seul stade – amènent les dirigeants à jongler avec le planning d'occupation afin que l'école de foot puisse occuper son matériel et que les entraînements puissent avoir lieu. L'entraînement, à lui seul, des U15, occupe tous les soirs de la semaine sur le stade et un découpage en tranches du mercredi.

À travers l'apprentissage du foot, ce sont les valeurs de respect de l'autre, de l'adversaire, du matériel qui sont enseignées. Les week-ends sont occupés par les plateaux des jeunes et les matches à domicile. Grâce à la présence des éducateurs et notamment des deux éducateurs BMR, les équipes à partir des U10 ont progressé.



Thierry Pérez, le président, est sur tous les fronts.

L'Étoile sportive bénéficie du soutien de la Ville et de nombreux sponsors locaux. L'objectif aujourd'hui est d'obtenir, pour l'équipe fanion, de passer de la D1 à la Ligue Occitane. Celle-ci en fête actuellement

pourrait donc voir revenir l'Étoile à un niveau auquel elle a déjà participé. Tout engagement à un niveau supérieur permettra à l'ordre du jour le problème crucial du manque d'un deuxième stade.

Paulhan 15.02.23

## Le plan d'aménagement a été présenté à la population

L'après-midi du jeudi 9 février a mobilisé les élus sur la problématique de la révision du plan local d'urbanisme. Les élus de la commission urbanisme ont rencontré trois techniciens de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le paysagiste urbaniste d'actions et territoires, afin d'échanger sur les prescriptions et les obligations réglementaires concernant le plan local d'urbanisme (PLU), et le plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

### Le SCOT fait autorité

Dans le prolongement de cette discussion, une réunion publique animée par un paysagiste urbaniste du cabinet d'actions et territoires et

Claude Valéro, maire de Paulhan, a été programmée à la salle des fêtes. Ce dernier a insisté sur le fait que seul le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), en matière d'urbanisme, faisait autorité.

### Patrimoine, vivre ensemble, milieux naturels...

Un diaporama a été présenté, pointant les objectifs du PADD en cinq axes : l'économie, le patrimoine, l'agriculture, le vivre ensemble, les équipements, l'urbanisation, la préservation des milieux naturels, le contexte administratif et territorial, l'affirmation d'un caractère rural, la diversité des logements. La parole a ensuite été donnée à la salle afin de débattre.



La présentation du PADD a eu lieu à la salle des fêtes.

## Paulhan 11.02.24 Le budget au menu du conseil municipal

Le conseil municipal, qui s'est tenu le 5 février, s'est déroulé en deux actes qui tiennent à l'examen habituel des délibérations, approbations et décisions pour une première partie et le débat d'orientation budgétaire voulu par la loi, second acte de la soirée. Au titre de la première moitié, on notera l'importance prise par quelques articles concernant l'eau et l'assainissement dans un contexte environnemental où la nécessité de la prévision prime, concernant également la présentation du Géoparc Terres d'Hérault et le pôle de production de la municipalité pour la maîtrise du bureau de poste.

Une réunion publique prévue pour la PLU Paulhan accueillera, dans les locaux de Sainte-Claire, la Fé-

dération des entreprises d'insertion d'Occitanie. Concernant la révision du Plan local d'urbanisme, une réunion publique de présentation du Projet d'aménagement et de développement durable se tiendra prochainement.

Il fut ensuite proposé au conseil municipal, en 2<sup>e</sup> partie de séance, de prendre acte du Rapport d'orientation budgétaire sur lequel s'est tenu le débat. La lecture et le commentaire des chiffres appartenant à Isabelle Gervet, adjointe aux finances. Le début du propos signalait le contexte économique mondial, l'augmentation des prix de produits de bases, obligeant la collectivité à un exercice périlleux consistant à gérer au plus près en évitant d'augmenter les impôts et les taxes. Ne pas s'en tenir à la simple gestion du quoti-



La majorité a dit sa préoccupation financière majeure : gérer au plus près en évitant d'augmenter les impôts et les taxes.

dien et mettre en place une politique dynamique au niveau de l'urbanisme, des aménagements et des rénovations, ceci avec le souci du bien vivre des habitants, demandant une vigilance permanente, expliquant la majorité. C'est ce que ne manqua pas de faire remarquer l'opposition, re-

prochant à la majorité municipale un certain nombre de projets inopportuns et un trop grand recours à l'emprunt. Le débat fut feutré et courtisé, soulignant surtout toutes les différences d'approche dans un souci commun de maintien de la vitalité du village.

» Compteur 366 Lire. 06. 49. 89. 74

## Paulhan 2.03.24 Ce dimanche, on vote pour le projet du budget participatif

Le vote pour le choix d'un projet dans le cadre du budget participatif se déroulera ce dimanche 3 mars, entre 10 h et 16 h, salle des mariages de la mairie. Trois projets sont en lice : améliorer la signalétique aux abords des écoles, porté par l'association des parents d'élèves 123 Soleil; Des panneaux d'affichage pour

des expositions extérieures, porté par l'association GQQA. Enfin, la jeunesse grill et ping (grillades et table de ping-pong), porté par un groupe de jeunes du village. Tous les Paulhanais de plus de 16 ans, même d'un justificatif de domicile, peuvent participer au vote.



Ce dimanche, les habitants auront le choix entre trois projets

## Paulhan 15/02/24 Marche verte pour les écoliers et les collégiens

Si l'on part du principe que les gestes concernant l'environnement doivent être appris dès le plus jeune âge, cela n'étonnera personne de savoir que des élèves écodélégués ont eu le jour à l'école Aron-Ciel et au collège Madres-Baugé. Ceux-ci étaient curieusement réunis à une réunion d'information sur la collecte, le tri et la préservation du milieu naturel aquatique. Leur démarche volontaire les amène à une réflexion accompagnée par les adultes, Magali Arino du syndicat Centre Hérault (collecte et tri des déchets) et Philippe Carrière de l'Agence Aunimog, qui ont animé la rencontre. La représentante du syndicat Centre Hérault, après avoir expliqué le fonctionne-



Les élèves ont récolté des déchets le long de l'Hérault qu'ils ont triés.

ment de la collecte, a éclairé les élèves sur le devenir des déchets, certes triés dans un premier temps dans les différents bacs, puis devenus l'objet de recyclage quand cela est possible ou d'enfouissement. Elle a in-

formé les jeunes écodélégués à favoriser toute action possible dans le milieu scolaire, indiquant qu'ils peuvent être aidés pour la constitution de composteurs. Philippe Carrière a ensuite

éclairé les élèves sur le milieu aquatique, sous la forme de photos provoquant une avalanche de questions de la part des élèves. Mathis, écodélégué de 8<sup>e</sup>, résume la démarche : « Je suis venu ici parce que j'aime l'écologie, ce que je vois à la télé, ça m'indigne, ça me fait mal au cœur. » Pour les écodélégués déjà sensibilisés, cette réunion a été l'occasion de découvrir le rôle insaisissable des outils mis en place par la collectivité et le rôle de terrain d'une association. Rendez-vous a été pris pour une marche connue du centre-ville aux abords du fleuve Hérault, tracé sur lequel les jeunes écologistes ont récolté de multiples déchets qu'ils ont triés à l'arrivée.

## Paulhan s'impose 2-1 à Perpignan Nord 03.24

FOOTBALL Deux buts de Boudier (62) et Ligeon en toute fin de partie (89) après l'égalisation des locaux (70) ont permis aux Paulhanais de s'imposer 2-1 samedi soir à Perpignan Nord lors de la 14<sup>e</sup> journée de Régionale, samedi soir. Avec ce 14<sup>e</sup> succès, l'Étoile Sportive poursuit son sans-faute et compte 13 points d'avance sur son dauphin, Palmiers. ESP : Martinez, Gauthier, Goc, Ligeon, Mathieu, Clément, Forgeot, Oroque, Tanfin, Garcia, Boudier (Cambon, Loricourt, Petit Jean).

A.M.

## Paulhan 09.02.24 Urbanisme : le PADD détaillé en réunion publique

L'aménagement des communes obéit aujourd'hui à un jeu de poupées russes, s'emboîtant les unes dans les autres, avec nécessité de confirmer dans des détails bien précis. Le Plan local d'urbanisme (PLU), qui a remplacé le POS (Plan d'occupation de sols), est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est un élément incontournable du PLU. C'est un acte utilisé dans la gestion de l'espace urbain qui présente les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental d'une com-



Le Projet d'aménagement et de développement durable a été présenté ce lundi par Claude Valéro.

mune. La présentation du PADD a eu lieu ce lundi 26 février devant une salle restreinte mais un public qui n'a pas été avare de questions. Après l'exposé de Claude Valéro, maire, il appartenait à Brigitte Villavies de l'Agence Actions Territoires de faire l'historique du travail entrepris et des dispositions prises pour la commune. Le plan se décline en cinq axes abordant tout à

tour la notion de temporalité et de territorialité, le caractère de bon centre en maintenant la qualité de la vie, le développement d'une activité dynamique et portuse d'emploi, la qualité patrimoniale et la diversité des logements et enfin la partage et le soutien de la biodiversité. À travers les orientations choisies, la commune, dont l'objectif démographique est fixé à 4 700 habitants à l'horizon 2030,

ne doit pas respecter les normes qui lui permettent d'être en compatibilité avec le Scot, Schéma de cohérence territoriale, à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, dernier maillon du dispositif. Plusieurs étapes d'ici la fin de l'année 2024, jalonnent l'approbation définitive du PLU, la prochaine étant la possibilité de consultation des documents en mairie.

## Paulhan 03.24 L'association 1, 2, 3 Soleil mobilisée pour le carnaval

L'association des parents d'élèves 1, 2, 3 Soleil marque de façon festive les étapes de l'année scolaire, et ce fut le cas avec le carnaval le samedi 2 mars. En tête du défilé le Tropical show, aux accents brésiliens, a emmené le cortège dans un tourbillon de rythmes pleins de couleurs et de musique. La longue file précédait le Petit Bouc, présent dans toutes les manifestations extérieures, accompagné de ses musiciens. Après la traversée du vieux village, et un petit péni-

lencement du bouquet carnavalesque, ce sont les membres, parents d'élèves bien sûr, mais surtout bénévoles présents au moindre appel. Ce fut l'occasion également d'inaugurer la nouvelle tête du bouc, travail de Chris Thivoire, artiste résident au sein de l'association.



Les bénévoles ont répondu présent pour le carnaval.

## Paulhan 1.03.24 Un atelier d'écriture de scénario à la médiathèque

Dans le cadre du Réseau des bibliothèques du Clermontois, la médiathèque de Paulhan a invité Thomas Scotto, écrivain jeunesse et adolescent, pour un atelier d'écriture original. L'auteur, qui intervient essentiellement auprès des jeunes dans les établissements scolaires, a travaillé ce jour-là avec un public d'adultes lecteurs et amateurs d'écriture. Thomas Scotto va à la rencontre des gens et se considère comme un auteur qui aime partager, sous la forme d'ateliers. La séance a débuté par une lecture à voix haute d'un extrait de livre, permettant aux partici-



Thomas Scotto est allé à la rencontre des amateurs d'écriture.

pants de se connaître. Ceux-ci ont ensuite été invités à un « va-et-vient » d'une page de texte, qui leur a permis à travers cer-

tains mots choisis dans le fil du texte de construire une phrase. Après cette première mise en forme, le plat de résistance

proposé aux apprentis écrivains a résidé dans l'écriture d'une scène de film, à partir d'une phrase culte tirée d'une scène de cinéma. La consigne consistait à respecter une unité de lieu, l'intérieur d'une voiture, et un dialogue entre deux personnes. Le choix de la phrase effectuée, chacun s'est engagé à écrire son dialogue, dans lequel on devait retrouver la phrase culte choisie. Cela a donné un florilège de textes, tous différents et tous riches de mots et de situations dignes d'un film. La soirée s'est terminée autour d'un verre dans la chaleur des murs de la médiathèque.

---

## VII. ANNEXE - COMPTES-RENDUS RÉUNIONS PUBLIQUES

---



## Réunion publique - Restitution du diagnostic et du PADD

Jeudi 12 janvier 2017 - 18h00

Rédacteur : Marianne CAPDEVILLE

Ad. de messagerie : m.capdeville@lagence-at.com

Téléphone : 04 34 11 54 97

L'objet de cette réunion publique est double :

- restituer les éléments principaux du diagnostic de la commune,
- porter à connaissance le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en cours de réflexion porté par les élus et recueillir les avis et remarques de la population en vue du débat des élus au prochain Conseil Municipal.

Une trentaine de personnes étaient présentes ainsi qu'une dizaine d'élus.

### 1. INTRODUCTION PAR M. LE MAIRE

Tout en remerciant les citoyens présents, M. le Maire rappelle qu'aucune réponse sera apportée à des demandes personnelles. Celles-ci peuvent être faites sur le registre disponible en Mairie ou sur demande de rendez-vous en Mairie.

M. le Maire rappelle également que ce PLU est l'occasion de mettre en oeuvre la priorité de la commune qui est de préserver et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants en termes de service à la population et de cadre de vie.

Les élus souhaitent maîtriser la croissance de la commune afin que celle-ci ne dépasse pas 5000 habitants d'ici 2030 (elle en compte 3800 environ aujourd'hui).

Le PLU devrait être approuvé au printemps 2018.

M. le Maire donne ensuite la parole à Brigitte VILLAEYS et Marianne CAPDEVILLE de l'agence actions territoire (bureau d'étude d'urbanisme, de programmation et de paysage) en charge de la révision du PLU au côté d'Ecotone (bureau d'étude environnement).

### 2. PRÉSENTATION

#### Cf présentation en pièce jointe.

La présentation s'organise en

- > 1. L'équipe
- > 2. Qu'est-ce qu'un PLU ?
- > 3. La procédure
- > 4. Le PLU de Paulhan

Chaque axe du PADD a été décliné au travers des données essentielles du diagnostic et d'une cartographie présentant la spatialisation des objectifs de la commune.

Ce PADD sera traduit dans les phases suivante au travers des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), du règlement et du zonage.

### 3. QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

- **Question** : Les raisons de la révision du PLU, pourtant récent (approuvé en 2008)?  
**Réponse de l'agence** : Des lois qui encadrent les documents d'urbanisme ont été

depuis 2008 adoptées, notamment les lois Grenelle I et II qui impliquent une «greening» des PLU avec une analyse environnementale de la commune et de son projet plus poussée ;

- **Remarque** : il est noté l'objectif de renforcer l'irrigation de la Plaine (axe 3), alors que toute la plaine est aujourd'hui irriguée. **Après vérification a posteriori dans le diagnostic** : dans l'expertise d'Ecotone est bien indiqué que le réseau d'irrigation couvre toute la plaine ; cependant des besoins en eau chez certains exploitants existent ; il s'agit bien de le renforcer sans pour autant l'étendre.
- **Question** : La voie ferrée peut elle vraiment réouvrir ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire** : La voie reste propriété de RFF, mais c'est une possibilité sur le long terme que le PLU ne doit pas obérer ; la collectivité peut cependant aménager la voie sans remettre en cause son éventuelle réutilisation ;
- **Question** : Il est mentionné le «vivre ensemble» ; où se retrouve-t-il dans le projet de la commune ? des jardins partagés sont-ils envisagés ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire** : C'est un objectif transversal que l'on retrouve dans différents projets de la commune :
  - \* au travers de l'aménagement de la voie verte : un premier tronçon a été aménagé et des subventions ont été obtenues pour prolonger les travaux ; les prochains concerneront l'aménagement d'un city-stade, d'un skate park et d'un parking sur le tracé de la voie ferrée dans le secteur de la gare ;
  - \* au travers de la requalification du patrimoine communal (transformation de la Cave Coopérative en lieu culturel et de loisirs, réhabilitation de salles pour les jeunes et/ou les associations dans la gare - projet en cours d'étude -, réhabilitation de la bibliothèque et des halles dans le centre...);
  - \* au travers des projets d'habitat avec une attention faite à la création d'espaces publics qui peuvent aussi être des jardins familiaux.
- **Question** : Y a-t-il des parcelles disponibles sur la zone de la Barthe ? Qui est propriétaire et comment s'implanter à Paulhan ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire** : La Communauté de Communes du Clermontais (CCC) est propriétaire du foncier et dispose de la compétence économique, c'est donc auprès d'eux que doivent se faire les demandes (avec possibilité d'accompagnement par la commune) ; pour le moment la CCC n'a pas évoqué une extension de la ZA si ce n'est pour étendre l'emprise commerciale au Nord de la RD. Il est envisageable que certaines activités présentes sur la zone déménagent sur la ZA de la Salamane, à Clermont l'Hérault. **Après vérification a posteriori dans le diagnostic** : quelques parcelles à l'intérieur de la zone sont, d'après les données, disponibles.
- **Question** : Quels projets pour le centre-ville ? **Réponse de M. le Maire** : Il est prévu tout un projet de réhabilitation qui se fera par tranche et qui concerne l'aménagement des trottoirs, la réorganisation du stationnement, la réhabilitation des halles ainsi qu'un travail sur les enseignes et la signalétique. Ce projet sera possible notamment grâce aux fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et sera fait en concertation avec les commerçants et l'association de commerçants. **Question** : Et les habitants ? **Réponse de M. le Maire** : Evidemment.
- **Remarque** : A noter, l'existence d'un virage, route de Campagnan, particulièrement dangereux pour les piétons. **Réponse de l'agence** : nous regarderons de plus près ce problème.

---

#### 4. CONCLUSION

---

Le Maire remercie l'ensemble des participants et invite ses concitoyens à prendre connaissance des documents réalisés du PLU (diagnostic et PADD) et à compléter le registre en Mairie sur des problématiques rencontrées ou des sujets utiles au projet.

Une prochaine réunion publique se tiendra lorsque le PLU aura plus amplement avancé.



## Réunion publique - Point général PLU et nouveau PADD

Jeudi 9 février 2023 - 18h00

Rédacteur : Brigitte VILLAEYS

Ad. de messagerie : bvillaey@agence-at.com

Téléphone : 04 48 78 20 90

Outre les élus et le bureau d'études, environ 30 personnes sont présentes.

L'objet de cette réunion publique est double :

- > expliquer pourquoi tant de temps depuis la dernière réunion publique (2017)
- > Présenter le projet de PADD actualisé, prenant en compte les nouveaux éléments législatifs et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de finalisation

### 1. INTRODUCTION PAR M. LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses contraintes réglementaires qui encadrent le projet de PLU, et précise que le PLU ne pourra être affiné qu'avec les éléments définitifs du SCOT (juillet 2023, normalement). Par exemple, le SCoT identifie Paulhan et Canet comme pôle secondaire et ces deux communes doivent coordonner leurs documents d'urbanisme pour respecter les contraintes du SCoT (habitat, activités, consommation d'espace).

Sont aujourd'hui présentées les grandes lignes, traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Une autre réunion publique sera organisée pour présenter la déclinaison du PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation, zonage et règlement).

M. le Maire donne ensuite la parole à Brigitte VILLAEYS, qui présente les rappels réglementaires, les nouvelles méthodes de consommation des espaces agricoles et naturels.

Le PADD est présenté à deux voix, M. le Maire pour les stratégies et Mme Villaey pour les précisions techniques.

### 2. QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

- **Remarque :** beaucoup de contraintes, mais la commune agit sur les sujets qu'elle peut, notamment le patrimoine, l'habitat, les déplacements doux, la nature en ville. Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de la cave coopérative et son inscription aux Monuments Historiques, l'acquisition de Ste Claire (pour conforter la mairie et les espaces publics attenants), réhabilitation des halles, ORP études habitat indigne dans le centre ancien, permis de végétaliser en cours de mise en oeuvre, 1,6km de voie verte sur l'ancienne voie ferrée. Depuis janvier, plan façade avec aides de la commune et de la CCC.
- **Question :** L'OAP de la chapelle est-elle maintenue? quand est-il du recul des 30m? **Réponse de l'agence et de M. le Maire :** Les OAP ne sont pas encore confirmées à ce jour, mais le secteur de la chapelle reste une priorité pour les élus. Le recul de 30m lié au cimetière est toujours à appliquer. M Le Maire rappelle qu'un feu a été mis en anticipation de la sortie de ce quartier ;
- **Question :** Quelle intervention route de Campagnan ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire :** Les besoins à l'échéance du PLU peuvent être satisfait dans l'enveloppe urbaine et les abords. Le secteur de la route de Campagnan n'aura pas de développement dans ce PLU. Il est identifié pour une réflexion globale à plus long terme. Dans les décennies prochaines (au-delà de ce PLU), ce sera sans conteste un secteur d'extension.
- **Question :** Sait-on quel développement pour 2040 et au-delà ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire :** Le SCoT est déjà assez précis sur le développement jusqu'en 2040 (activités, habitat, équipements,...). Le PLU vise 2031. Comme tout document d'urbanisme il sera amené à évoluer.

### 3. CONCERTATION

Il est rappelé qu'un registre est à disposition en mairie, pour annoter toute remarque / demande (d'intérêt collectif ou de demande individuelle).

Une fois les études du PLU finalisées, une enquête publique (avec permanence d'un commissaire enquêteur) sera réalisée.

Objectif de calendrier : arrêt du PLU automne 2023 / enquête publique début 2024 / approbation printemps 2024



## Réunion publique n°3 - Projet complet de PLU

Lundi 26 février 2024 - 18h00

Rédacteur : Brigitte VILLAEYS

Ad. de messagerie : b.villaeys@agence-at.com

Téléphone : 04 48 78 20 90

Outre les élus et le bureau d'études, une dizaine de personnes sont présentes.

L'objet de cette réunion publique est de :

- > présenter les évolutions du PADD (débattu le 5 février 2024)
- > présenter la traduction du projet (OAP, zonage et règlement), avant arrêt par le conseil municipal

### 1. INTRODUCTION PAR M. LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les cadres qui s'imposent à la commune et notamment le SCoT récemment approuvé. La croissance démographique est fixée à 4700 habitants pour rester dans le cadre du SCoT, bien que les élus auraient souhaité 5000 habitants.

Parallèlement, les études de faisabilité pour l'extension de la zone d'activités de la Barthe ont abouti à un blocage : les travaux nécessaires au traitement du risque inondation rend la zone économiquement infaisable. Un autre secteur est à l'étude, mais les conclusions ne seront pas connues avant la fin de l'année. Le choix a donc été fait d'avancer sur le PLU, sans traduire de zone d'extension économique pour l'instant. Quand le projet sera clarifié, une procédure adhoc sera réalisée pour l'ouvrir à l'urbanisation.

Est aujourd'hui présenté le PADD réajusté sur la question du développement économique et la déclinaison du PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation, zonage et règlement).

M. le Maire donne ensuite la parole à Brigitte VILLAEYS, qui présente l'ensemble du projet.

Ne sont repris ici que les sujets qui ont fait l'objet de questions / discussions :

### 2. QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

- **Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des 2 monuments historiques (chapelle et cave) :** une enquête publique conjointe au PLU sera réalisée pour supprimer les cercles de 500m et appliquer un périmètre plus pertinent (proposé par l'Architecte des Bâtiments de France, ABF).
- **Risques et servitudes :** Ces éléments s'appliquent en sus des règles du PLU. La plupart de ces éléments sont repris dans la première partie du règlement écrit (règles communes à toutes les zones).
- **OAP de la chapelle :** qui a décidé cette OAP? quand est-il du recul des 30m? Cette OAP est le résultat d'échanges et de compromis, entre commune, DDTM (distance au cimetière) et l'ABF (car nous sommes très proches de la chapelle monument historique). Pour rappel, le recul de 30m s'applique aux constructions, mais d'autres usages (jardins) peuvent s'y trouver.
- **Quid d'un propriétaire qui ne veut pas vendre dans une zone d'OAP.** Cela peut en effet bloquer le projet, qui doit impérativement être un projet d'ensemble (pour assurer la gestion des accès, du traitement des eaux de pluie, assurer la densité finale attendue,...). Il est rappelé que les règles ont fortement changé et que le terrain constructible n'est plus un acquis : les zones AU qui n'auront pas fait l'objet d'un début d'aménagement dans les 6 ans (après l'approbation du PLU) retomberont de plein droit en zone naturelle inconstructible. La commune a subi ce revirement pour certaines zones AU de son PLU actuel. Cette durée de 6 ans est à rappeler aux propriétaires. La trajectoire du «ZAN», Zéro Artificialisation Nette à 2050, est expliquée. Cette notion va commencer à s'appliquer à partir de 2031 (d'où le choix du PLU de ne pas aller au-delà de cette date, car les modalités d'application ne sont pas encore définies).
- **Quelle durée pour le PLU? Reste-t-il valide après 2031?** L'échéance (2031) du PLU est un objectif et sert à calibrer le PLU (notamment ses extensions urbaines). Il continuera à être applicable (même au-delà de 2031) tant qu'une nouvelle révision générale ne sera pas réalisée. Un PLU est un document vivant qui peut être remis en question si de nouveaux éléments surviennent (révision du SCoT, nouveaux besoins d'équipements, d'activités, de logements,...).

### 3. CONCERTATION

Il est rappelé qu'un registre est à disposition en mairie, pour annoter toute remarque / demande (d'intérêt collectif ou de demande individuelle).

Ce registre est à disposition des habitants jusqu'à l'arrêt du PLU par le Conseil Municipal (début avril à priori).

Après consultation des Personnes Publiques Associées qui dure 3 mois, une enquête publique aura lieu : vraisemblablement en septembre.